



Coordination
services-conseils

Soutenir les services-conseils agricoles

Rapport annuel
2015-2016
sur les services-conseils
offerts aux entreprises agricoles,
administrés par les réseaux Agriconseils

Septembre 2016

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0540, poste 8831
Télécopieur : 450 463-5206

Courriel : info@coordination-sc.org
Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Participation à la rédaction

- > Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ
- > Direction générale du développement et de l'aménagement du territoire, MAPAQ

Sources d'information

- > Manuels des conseillers du Programme services-conseils
- > Preextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-42-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-923996-43-1 (version PDF)

2016 Coordination services-conseils
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Table des matières

Introduction	5
La Coordination services-conseils	7
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec	9
Liste et composition des réseaux Agriconseils	9
Le Programme services-conseils géré par les réseaux Agriconseils	11
Interventions en accueil et référencement	12
Interventions individuelles	12
> Agroenvironnement	12
> Gestion	12
> Technique	13
> Bonification du réseau	13
> Collaboration interprofessionnelle	13
> Éloignement	13
Interventions concertées	13
> Réseau d'avertissements phytosanitaires	13
> Bovi-Expert et PAPEB	14
> Mesure spéciale pour les néonicotinoïdes	14
> Stratégie de croissance du secteur biologique	14
> Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage	14
Interventions collectives	15
Le portrait des services-conseils en 2015-2016	17
Les aides financières attribuées par les réseaux Agriconseils	21
Autre programme administré par les réseaux Agriconseils	23
Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles	23
Le portrait des aides financières par région	25
Les services-conseils utilisés par les entreprises agricoles au Québec	27
Le pourcentage des entreprises agricoles utilisant des services-conseils	29
Des précisions sur les services-conseils individuels offerts aux entreprises agricoles	31

Services-conseils du domaine de l'agroenvironnement.....	31
Services-conseils du domaine de la gestion.....	33
Services-conseils du domaine de la technique de production.....	34
> Régie des élevages.....	34
> Régie des cultures.....	34
> Transformation et agrotourisme	34
Les aides financières versées aux dispensateurs de services-conseils.....	37
Activités collectives	37
Aide pour pallier à l'éloignement	38
Le portrait des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils.....	41
Les aides financières reçues par les réseaux Agriconseils.....	43
Accueil et référencement	43
Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations.....	45
Les services-conseils en agroenvironnement.....	47
La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental	49
> Le diagnostic agroenvironnemental	49
> La planification des actions	49
> L'accompagnement et le suivi	50
Le portrait des entreprises agricoles	51
Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement.....	57
Annexe 1 Cheminement type d'une demande d'aide financière.....	65
Annexe 2 Résultats du contenu des PAA.....	67
Gestion des matières fertilisantes.....	68
Santé et conservation des sols.....	70
Gestion de l'eau	74
Phytoprotection	76
Protection de la faune, de la flore et des habitats.....	82
Détails sur les actions inscrites dans le PAA	83
Annexe 3 Résultats par région pour 2015-2016	95

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles appuient la prise de décisions des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC) et ses interventions concertées. Pour une dernière année, ce rapport inclut également des informations relatives au Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles (Stratégie).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises agricoles. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils représentent également la référence des besoins futurs de services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines soit la gestion, les techniques de production et l'agroenvironnement. L'agrotourisme et la transformation font également partie de l'offre de services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils. Le Rapport annuel 2015-2016 sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles présente tous les domaines cités précédemment. De plus, compte tenu de l'importance que l'agroenvironnement occupe pour la société québécoise, il dresse également le bilan des services-conseils en agroenvironnement réalisés par les entreprises agricoles du Québec.

La Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils (CSC) appuie l'offre de services-conseils en soutenant les réseaux Agriconseils et les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) dans leurs opérations et la réalisation de leurs mandats. La CSC doit promouvoir tous les services-conseils, dans le respect de sa mission.

Au service des réseaux Agriconseils, la CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des quatorze réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- > assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- > fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des réseaux Agriconseils;
- > appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- > permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- > promouvoir les réseaux Agriconseils et les services-conseils;
- > développer et offrir le soutien nécessaire aux outils collectifs de gestion;
- > identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- > coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement. Plus précisément, la CSC doit :

- > développer des outils collectifs de gestion;
- > offrir le soutien nécessaire aux opérations;
- > accompagner les CCAE dans la transition vers la nouvelle forme de prestation de services-conseils en agroenvironnement.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, en gestion et en technique de production. Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre également une foule d'informations utiles.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les quatorze réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux exploitations agricoles afin de leur en faciliter l'accès. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de rejoindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Les réseaux Agriconseils visent à rassembler au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- > d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- > d'encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- > de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- > de promouvoir l'approche multidisciplinaire dans la livraison des services-conseils;
- > d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils;
- > d'exercer un rôle de suivi à la qualité des services-conseils offerts à la clientèle.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des quatorze réseaux sont composés de producteurs agricoles, en majorité, de représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers

agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le **tableau 1** présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Internet des réseaux Agriconseils. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne au www.agriconseils.qc.ca.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Roland Dumais	Véronique Marseille	7
Bas-Saint-Laurent	Louis-J. Desjardins	Corine Pelletier	10
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	10
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	10
Estrie	Réal Marcoux	Sylvie Tardif	10
Gaspésie-Les Îles	Sylvain Arbour	Sara Mc Innes	9
Laurentides	Richard Maheu	Louissette Rougeau	8
Mauricie	Yvon Lamy	Anne Gagné	9
Montréal-Est	Claude Lapointe	Karl Hébert	11
Montréal-Ouest	Serge Beaulieu	Pierre Desrosiers	9
Montréal-Laval-Lanaudière	Gilbert Mathieu	Jocelyne Morin, par intérim	9
Outaouais	Gaston Palerme	Ann Lévesque	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nicolas Lavoie	Michaël Thibeault	10

¹ Au 31 mars 2016.

Le Programme services-conseils géré par les réseaux Agriconseils

L'entrée en vigueur de l'entente fédérale/provinciale Cultivons l'avenir 2¹ a donné l'occasion au MAPAQ d'amener une nouveauté en matière d'aide financière pour les services-conseils aux entreprises agricoles.

Depuis 2013, le Programme services-conseils (PSC), regroupe l'ensemble des services en gestion, agroenvironnement, technique ainsi qu'en relève et établissement. L'objectif du PSC demeure la pérennité et l'accroissement de la performance des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Il aspire à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises reçoivent, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, un large éventail de services-conseils destinés à appuyer leurs gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

L'aide financière offerte permet aux entreprises de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les domaines de la gestion, de l'agroenvironnement et en technique de production. Elle est également offerte à des groupes d'entreprises qui poursuivent des buts collectifs, plus particulièrement des objectifs de transfert et de partage de connaissances. Le PSC est en vigueur jusqu'au 31 mars 2018. La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme.

Tableau 2 : Aide financière maximale du PSC

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme	Enveloppe budgétaire maximale par entreprise pour la durée du programme	
Agroenvironnement	12 500 \$	20 000 \$	Majorée de 10 000 \$
Gestion	15 000 \$		
Technique	10 000 \$		
Interventions concertées	-		
Bonification des services-conseils	-		
Multidisciplinaire	2 500 \$		

L'enveloppe budgétaire maximale de 20 000 \$ par entreprise agricole peut être bonifiée si les services-conseils sont offerts selon une approche multidisciplinaire, et ce jusqu'à un maximum de 30 000 \$. **Au 31 mars 2016, 4 % des entreprises agricoles qui ont**

¹ L'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2 est en vigueur depuis août 2013 et prendra échéance en mars 2018. Il comporte divers programmes totalisant 293 M\$, dont près du tiers des fonds alloués sont dédiés à l'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et à l'appui à l'offre de services-conseils.

bénéficié des aides financières du PSC ont majoré leur enveloppe budgétaire maximale pour la durée du programme.

Les prochains paragraphes précisent les différentes interventions et domaines du programme. Vous trouverez en [annexe 1](#) le cheminement type de la démarche d'une demande d'aide financière d'une entreprise agricole auprès des réseaux Agriconseils.

Interventions en accueil et référencement

Le PSC encourage une approche intégrant les activités d'accueil et de référencement des entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette intervention sans frais, préalable aux services-conseils est prise en charge par les réseaux Agriconseils. Par l'entremise de ces activités, les réseaux déterminent les besoins des entreprises et les guident vers les dispensateurs de services-conseils appropriés.

Interventions individuelles

Les interventions individuelles contribuent à répondre aux besoins particuliers des entreprises agricoles, à favoriser l'autonomie des gestionnaires et à promouvoir l'approche multidisciplinaire en matière de services-conseils. Elles comprennent un diagnostic, des recommandations ciblées dans un plan d'action ainsi qu'un accompagnement et suivi auprès de l'entreprise. Ces interventions individuelles s'inscrivent dans un projet d'entreprise comportant un objectif délimité dans le temps par un début et une fin. Par le truchement du PSC, les entreprises agricoles et agroalimentaires peuvent bénéficier de services-conseils admissibles dans différents domaines d'intervention :

> Agroenvironnement

Les services-conseils en agroenvironnement visent à accroître, à la ferme, l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ils ont pour finalité de soutenir la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales prévues au plan d'action, découlant du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). De manière plus spécifique, les services-conseils admissibles sont : le PAA, l'accompagnement et le suivi ainsi que l'évaluation détaillée et ciblée (EDC).

> Gestion

Les services-conseils en gestion visent à améliorer les performances technico-économiques et financières des entreprises agricoles. Les activités admissibles en gestion comprennent les diagnostics, les plans d'exploitation, les plans d'affaires, les plans de transfert ou démarrage, la collaboration interprofessionnelle ainsi que l'accompagnement et le suivi. Sont aussi admissibles, des activités en gestion des ressources humaines impliquant les gestionnaires dans une démarche d'amélioration de l'organisation, selon l'orientation de l'entreprise.

> **Technique**

Les services-conseils techniques comprennent une ou plusieurs interventions effectuées dans une démarche de diagnostic, de recommandations, d'accompagnement et de suivi de l'entreprise pour la mise en œuvre des recommandations. Ce type de services-conseils regroupe trois secteurs d'intervention : la régie d'élevage, la régie des cultures ainsi que la transformation et l'agrotourisme.

> **Bonification du réseau**

La bonification du réseau représente l'aide financière en supplément aux aides de base offertes par le PSC, pour les domaines technique et de la gestion. Cette bonification permet aux réseaux Agriconseils de répondre à des besoins particuliers de leur région.

> **Collaboration interprofessionnelle**

Le PSC encourage l'approche multidisciplinaire ou la collaboration interprofessionnelle auprès des entreprises agricoles pour certains services-conseils, notamment pour les plans de transfert. Cette collaboration interprofessionnelle, impliquant au moins deux conseillers de champs d'expertise différents, vise à concilier les perspectives des conseillers afin de guider l'entreprise dans sa prise de décision. La présence du gestionnaire agricole est d'ailleurs obligatoire pour se qualifier à titre de collaboration interprofessionnelle au sens du programme.

> **Éloignement**

Le PSC alloue une aide financière complémentaire pour pallier à l'éloignement. Cela permet aux entreprises agricoles des régions plus éloignées d'obtenir des services-conseils de pointes offerts par des dispensateurs hors de leur région. Bien que cette aide soit soumise à des conditions particulières selon les régions, elle évite que l'entreprise agricole soit pénalisée par des frais de transport importants.

Interventions concertées

Les interventions concertées sont des initiatives gouvernementales particulières en services-conseils soutenues par d'autres mesures d'aide financière. Pour l'année financière 2015-2016, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), le projet-pilote Bovi-Expert, la mesure spéciale pour les néonicotinoïdes, la Stratégie de croissance du secteur biologique, en plus de l'Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage sont considérés à titre d'interventions concertées :

> **Réseau d'avertissements phytosanitaires**

Le RAP vise à assurer le transfert d'informations concernant le dépistage et l'évolution des ennemis des cultures reconnus pour leur potentiel à engendrer des pertes économiques au sein des principales productions végétales du Québec. Les informations transmises alimentent les différents réseaux (RAP) mis de l'avant par le MAPAQ et contribuent à l'analyse de la production d'avertissements phytosanitaires sur les ennemis des cultures et sur les meilleures stratégies de lutte intégrée à utiliser. Dans le

but d'encourager le partage de l'information, une aide financière peut être accordée pour le transfert des données de dépistage en production horticole et de petits fruits.

> **Bovi-Expert et PAPEB**

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, le MAPAQ a mis en œuvre, en octobre 2011, un projet-pilote de services-conseils pour les entreprises qui œuvrent production de bovins de boucherie. Ce projet a permis de constituer un réseau de conseillers en production bovine regroupés sous le nom de Bovi-Expert. Ces conseillers se sont vus confier le mandat d'offrir des services-conseils en régie d'élevage ainsi que le transfert de données au Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) du MAPAQ.

Toujours en avril 2014, le ministre a annoncé une aide supplémentaire et spécifique pour les entreprises de veaux d'embouche. Le Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines (PAPEB) vise à améliorer le rendement technico-économique de celles-ci et à en mesurer l'évolution à l'aide d'un diagnostic simplifié.

Comme le PAPEB en était à sa dernière année cette année, seul le suivi au plan d'action était admissible à recevoir un support financier.

> **Mesure spéciale pour les néonicotinoïdes**

Préoccupé par l'utilisation des semences traitées aux néonicotinoïdes et par ses conséquences possibles sur les colonies d'abeilles et autres pollinisateurs, le MAPAQ a instauré une mesure spéciale dès le printemps 2013. Dans le cadre du programme Prime-Vert, une aide financière a ainsi été mise en place pour appuyer le diagnostic et le dépistage des insectes ravageurs du sol, dans un contexte d'utilisation raisonnée des semences traitées aux néonicotinoïdes pour la production du maïs et du soya. Cette mesure spéciale a pris fin le 31 mars 2016 et sera intégrée au volet de l'agroenvironnement du PSC.

> **Stratégie de croissance du secteur biologique**

Cette année, une nouvelle initiative s'est ajoutée aux interventions concertées, elle concerne le secteur de l'agriculture biologique. Celle-ci a pour objectif d'augmenter l'offre de produits agricoles biologiques au Québec. En fait, elle vise à stimuler le développement de la production biologique et la conversion des entreprises agricoles à la production biologique. Ce programme s'est concrétisé par une intervention concertée bonifiant l'aide financière du PSC de 35 %.

> **Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage**

En janvier 2016, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) abandonnait la couverture de la production de veaux de lait destinés à l'abattage. Afin d'aider les producteurs à assurer une transition adaptée à leur situation, le MAPAQ soutient les entreprises dans leurs démarches d'amélioration de la productivité et de la

compétitivité de leur exploitation. L'intervention proposée vise une bonification de l'aide financière des services-conseils offerts aux entreprises d'élevage qui en feront la demande. Ainsi, les producteurs en collaboration avec des conseillers agricoles pourront réaliser un diagnostic permettant d'identifier les facteurs technico-économiques déterminants qui mèneront à l'élaboration d'un plan d'action pour leur entreprise.

Interventions collectives

L'objectif poursuivi par ces activités collectives est de favoriser, par exemple, le transfert, le partage des connaissances, le réseautage ou la comparaison entre entreprises. Ces activités sont en lien avec les services-conseils ou contribuent à leur promotion, directement ou indirectement. Les activités collectives sont regroupées en deux catégories : des journées d'information et des analyses de groupe.

Le portrait des services-conseils en 2015-2016

L'évolution du nombre d'entreprises agricoles et de certains services-conseils en lien avec les aides financières versées par les réseaux Agriconseils est présentée au **tableau 3**. Globalement, le nombre d'entreprise accompagnées a augmenté.

Cette année, on remarque une augmentation plus modérée avec 424 entreprises agricoles supplémentaires qui ont bénéficié du programme destiné à appuyer les gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

Tableau 3 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière administrée par les réseaux Agriconseils, nombre d'accueil et référencement et de collaborations interprofessionnelles

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre d'entreprises accompagnées (tous les programmes)	9 578	9 154	7 748
Nombre d'entreprises accompagnées (PSC)	9 548	9 108	7 685
Nombre d'entreprises accompagnées (Stratégie et PRSDAA)	883	956	1 098
Nombre d'accueils et de référencements	1 614	1 225	989
Nombre de collaborations interprofessionnelles :			
> Dans le cadre du PSC	160	164	68
> Dans le cadre de la Stratégie	-	104	241

Le **tableau 4** présente l'ensemble des aides financières versées tant par le PSC que par la Stratégie et le programme équivalent pour l'Abitibi-Témiscamingue. Considérant la fermeture des programmes de la Stratégie, la baisse des aides financières remises en 2015-2016 dans cette catégorie est normale.

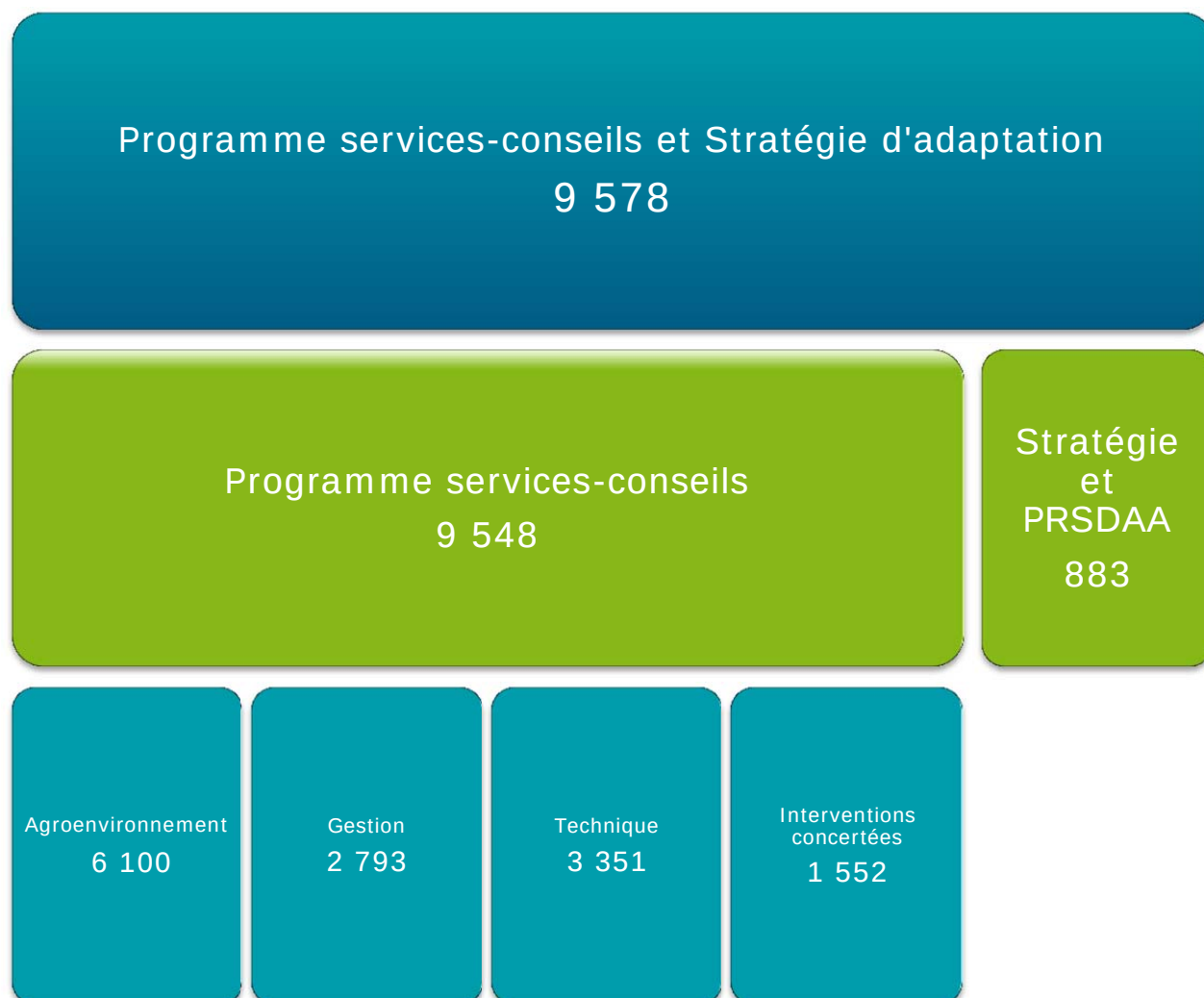
Concernant le PSC, l'augmentation des montants remis en technique et aux interventions concertées est occasionnée par la nouvelle modulation du financement du Bovi-Expert (voir page 11) et la mise en place de la Stratégie de soutien en production biologique. Le montant moindre en gestion pour l'année 2015-2016 s'explique par le retrait du programme Stratégie qui impliquait généralement beaucoup le volet gestion du PSC par l'utilisation des plans d'affaires.

Finalement, la **figure 1** présentée à la page suivante permet une vision globale du nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires qui ont utilisé les programmes administrés par les réseaux Agriconseils en 2015-2016, avec le détail pour les grands domaines d'intervention du programme.

Tableau 4 : Aides financières gouvernementales allouées aux services-conseils

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Programme services-conseils :			
> Agroenvironnement	10 M\$	10,2 M\$	10,2 M\$
> Gestion	4,5 M\$	5 M\$	4,8 M\$
> Technique	3,9 M\$	3,6 M\$	3 M\$
> Interventions concertées	1,3 M\$	1,2 M\$	1,2 M\$
Bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie :			
> Stratégie	749 K\$	1,2 M\$	1,9 M\$
> Programme régional de soutien en Abitibi-Témiscamingue	88 K\$	210 K\$	209 K\$

Figure 1 : Nombre d'entreprises ayant bénéficié des programmes administrés par les réseaux Agriconseils



Les aides financières attribuées par les réseaux Agriconseils

En 2015-2016, les réseaux Agriconseils ont versé 14,9 M\$ aux entreprises agricoles et agroalimentaires sur les quelques 19,7 M\$ des aides totales consenties en services-conseils. L'aide à la transition ainsi que la prime au développement des affaires remises aux CCAE sont également incluses dans ce montant.

Après analyse des aides financières versées pour la dernière année (tableau 5), on constate certaines différences au niveau du domaine de la gestion, du RAP, de Bovi-Expert et de la mesure spéciale sur les néonicotinoïdes. Pour l'agroenvironnement, une augmentation des aides financières remises aux entreprises agricoles est observée cette année.

Tableau 5 : Aides financières attribuées par le PSC

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Agroenvironnement	5 282 888 \$	4 709 707 \$	4 330 121 \$
Gestion	4 457 389 \$	4 966 711 \$	4 802 320 \$
Technique (et bonification du réseau)	3 077 126 \$	2 877 035 \$	2 374 127 \$
Collaboration interprofessionnelle	79 375 \$	76 650 \$	34 000 \$
Activités collectives	453 126 \$	465 197 \$	464 432 \$
Éloignement	305 449 \$	232 108 \$	181 966 \$
Réseau d'avertissements phytosanitaires	392 345 \$	436 802 \$	535 283 \$
Bovi-Expert (et PAPEB)	203 091 \$	630 042 \$	588 820 \$
Néonicotinoïdes – mesure spéciale	313 899 \$	155 915 \$	95 812 \$
Bonification au secteur biologique	373 714 \$	-	-
Bonification au secteur veaux de lait	11 639 \$	-	-
Sous-total	14 950 040 \$	14 550 167 \$	13 406 881 \$
Aide à la transition	2 780 201 \$	3 725 950 \$	4 219 000 \$
Prime au développement des affaires	1 971 300 \$	1 745 660 \$	1 676 113 \$
Total	19 701 541 \$	20 021 777 \$	19 301 994 \$

Autre programme administré par les réseaux Agriconseils

En plus du Programme services-conseils, le MAPAQ mandate les réseaux Agriconseils pour la gestion d'un autre programme en lien avec les services-conseils : le Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles (Stratégie).

Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles

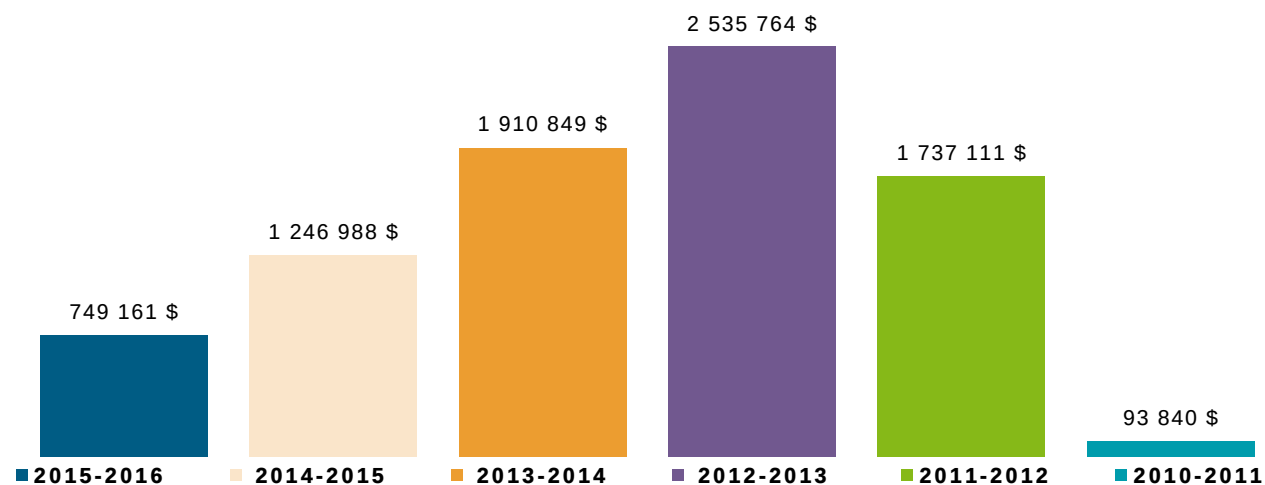
Mis en place à l'automne 2010, ce programme vient bonifier l'aide offerte par le PSC. Il vise notamment l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action pour améliorer les performances techniques, économiques et financières des entreprises agricoles. Ce programme s'adresse aux entreprises en difficulté financière et actives dans les productions visées par un plan de redressement des interventions en matière de gestion des risques agricoles. Il devait se terminer en mars 2014 (pour la bonification des services-conseils) mais il fut prolongé jusqu'en mars 2016.

Pour la dernière année du programme, ce sont 815 entreprises agricoles qui ont profité d'une aide financière de la Stratégie et 68 du Programme régional de soutien au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Abitibi (PRSDAA), programme équivalent à la Stratégie pour cette région. Mis en place une année avant la Stratégie, c'est en 2011-2012 que le programme spécial pour l'Abitibi-Témiscamingue a connu le plus fort achalandage en nombre de clients et en aides financières versées. La Stratégie, pour sa part, a enregistré le plus fort achalandage en 2012-2013. Le [tableau 6](#) présente l'évolution de la clientèle et Les [graphiques 1 et 2](#) présentent les aides financières remises pour les deux programmes depuis leur mise en place respective.

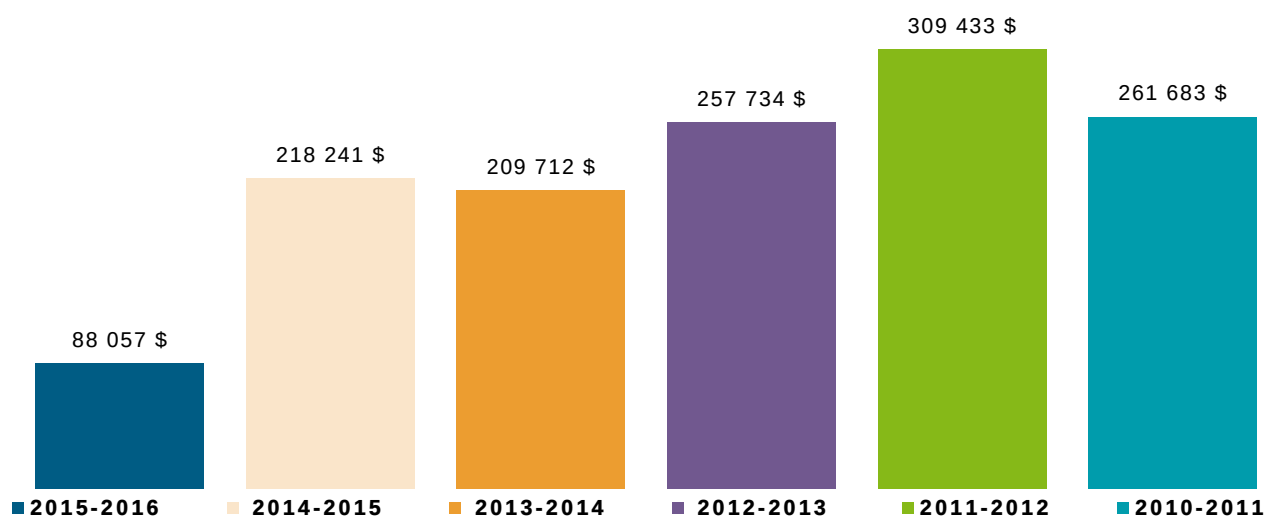
Tableau 6 : Nombre d'entreprises ayant reçu des aides financières de la Stratégie

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie	815	832	980	1 133	815	103
PRSDAA	68	124	118	144	151	101

Graphique 1 : Aides financières attribuées par la Stratégie



Graphique 2 : Aides financières attribuées par le PRSDAA



Le portrait des aides financières par région

Cette section présente l'attribution des aides financières par chacun des réseaux, et ce pour les deux principaux programmes administrés en 2015-2016.

Pour simplifier la lecture du [tableau 7](#), certains services y sont présentés de façon agglomérée. Plus précisément, la colonne « Gestion/Collaboration interprofessionnelle » inclut les services-conseils en gestion et la collaboration interprofessionnelle. La colonne « Technique » englobe les services-conseils techniques, la bonification du réseau, les activités collectives ainsi que l'aide pour pallier à l'éloignement. Finalement, la colonne « Interventions concertées » comprend le RAP, les services-conseils en bovins de boucherie (Bovi-Expert et PAPEB), la Stratégie de soutien pour la production biologique et la Stratégie à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait ainsi que la mesure spéciale pour les néonicotinoïdes.

Tableau 7 : Répartition des aides financières du PSC par région, pour l'année 2015-2016

Région	2015-2016				
	Agro	Gestion / Coll. inter.	Technique	Inter. concertées	Total
Abitibi-Témiscamingue	98 645 \$	216 988 \$	235 001 \$	26 071 \$	576 706 \$
Bas-Saint-Laurent	552 517 \$	521 026 \$	418 203 \$	96 424 \$	1 588 169 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	164 742 \$	177 957 \$	200 659 \$	70 531 \$	613 889 \$
Centre-du-Québec	519 608 \$	719 328 \$	318 872 \$	89 715 \$	1 647 523 \$
Chaudière-Appalaches	1 097 148 \$	844 974 \$	519 907 \$	274 291 \$	2 736 319 \$
Estrie	390 221 \$	284 941 \$	313 215 \$	107 061 \$	1 095 439 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	45 782 \$	20 840 \$	86 669 \$	9 697 \$	162 988 \$
Laurentides	157 604 \$	147 466 \$	210 891 \$	112 724 \$	628 685 \$
Mauricie	170 409 \$	252 133 \$	153 202 \$	40 508 \$	616 252 \$
Montréal-Est	1 057 458 \$	405 468 \$	353 358 \$	193 283 \$	2 009 567 \$
Montréal-Ouest	436 237 \$	309 943 \$	346 689 \$	99 824 \$	1 192 693 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	269 412 \$	235 988 \$	259 085 \$	88 284 \$	852 769 \$
Outaouais	89 394 \$	97 617 \$	143 485 \$	27 182 \$	357 678 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	233 712 \$	302 094 \$	276 465 \$	59 092 \$	871 363 \$
Total	5 282 888 \$	4 536 764 \$	3 835 701 \$	1 294 687 \$	14 950 040 \$

Le prochain tableau présente les aides financières remises, pour chacune des régions, dans le cadre de la Stratégie pour les deux domaines d'intervention soit en gestion et en

technique de production. Les montants remis aux dispensateurs pour pallier à l'éloignement des conseillers sont également présentés.

Tableau 8 : Répartition des aides financières du Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie et du PRSDAA par région, pour l'année 2015-2016

Région	2015-2016			
	Gestion	Technique	Éloignement	Total
Abitibi-Témiscamingue	44 503 \$	12 815 \$	30 739 \$	88 057 \$
Bas-Saint-Laurent	65 245 \$	6 146 \$	0 \$	71 390 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	21 081 \$	9 888 \$	878 \$	31 847 \$
Centre-du-Québec	117 591 \$	13 712 \$	0 \$	131 303 \$
Chaudière-Appalaches	145 072 \$	91 427 \$	0 \$	236 499 \$
Estrie	58 832 \$	4 647 \$	0 \$	63 479 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7 616 \$	2 205 \$	0 \$	9 821 \$
Laurentides	7 492 \$	2 622 \$	0 \$	10 114 \$
Mauricie	30 791 \$	15 837 \$	425 \$	47 054 \$
Montréal-Est	55 139 \$	3 195 \$	0 \$	58 334 \$
Montréal-Ouest	15 962 \$	941 \$	0 \$	16 903 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	22 165 \$	11 008 \$	0 \$	33 173 \$
Outaouais	11 950 \$	10 125 \$	1 797 \$	23 872 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	12 519 \$	2 852 \$	0 \$	15 370 \$
Total Stratégie	571 456 \$	174 603 \$	3 101 \$	749 161 \$
Total PRSDAA	44 503 \$	12 815 \$	30 739 \$	88 057 \$

Les services-conseils utilisés par les entreprises agricoles au Québec

L'intérêt et l'adhésion des entreprises agricoles aux différents programmes en services-conseils mis à leur disposition sont d'une grande importance pour l'ensemble des partenaires et intervenants du secteur.

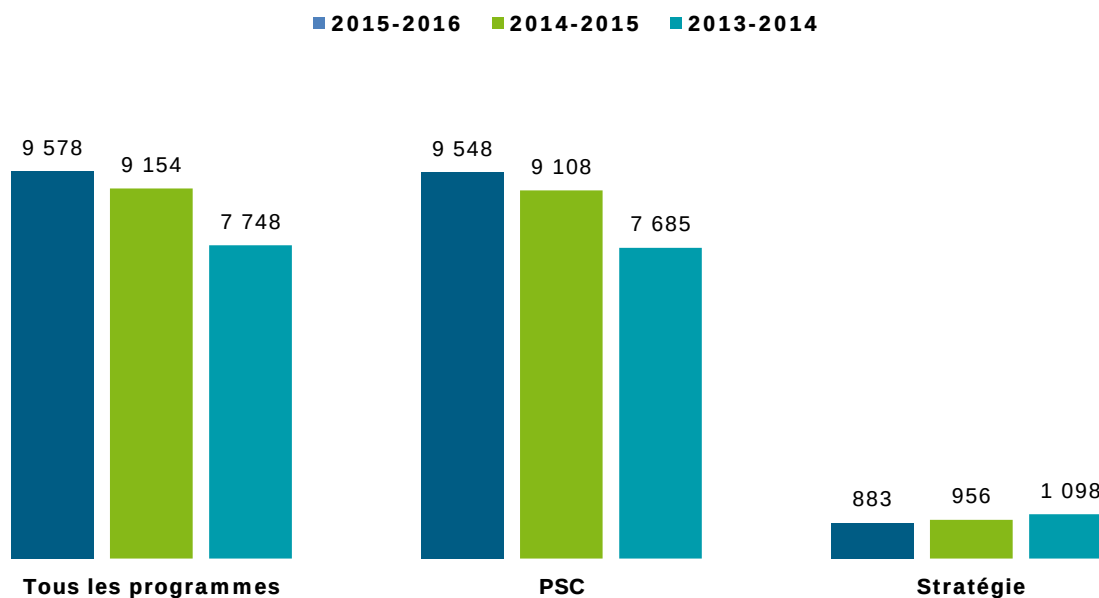
Considérant qu'actuellement il y a 28 172 entreprises agricoles au Québec, on constate qu'en 2015-2016, 34 % de celles-ci ont bénéficié de services-conseils subventionnés par des programmes administrés par les réseaux Agriconseils. Le [graphique 3](#) offre un portrait provincial avec l'historique des trois années du programme et il permet de constater que le nombre d'entreprises agricoles qui participent au PSC ne cesse d'augmenter depuis 2013.

Le tableau qui suit, permet de constater, par région, l'inscription des entreprises agricoles aux différents programmes.

Tableau 9 : Répartition des entreprises ayant reçu de l'aide financière administrée par les réseaux Agriconseils, par région, pour l'année 2015-2016

Région	2015-2016		
	Tous les programmes	PSC	Stratégie / PRSDAA
Abitibi-Témiscamingue	250	250	68
Bas-Saint-Laurent	964	963	90
Capitale-Nationale et Côte-Nord	376	374	29
Centre-du-Québec	1 001	1 000	132
Chaudière-Appalaches	1 914	1 907	247
Estrie	741	740	62
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	97	97	11
Laurentides	388	386	13
Mauricie	342	335	47
Montréal-Est	1 507	1 507	78
Montréal-Ouest	751	751	21
Montréal-Laval-Lanaudière	416	414	27
Outaouais	270	265	35
Saguenay-Lac-Saint-Jean	561	559	23
Total	9 578	9 548	883

Graphique 3 : Évolution de la clientèle pour tous les programmes administrés par les réseaux Agriconseils



Le pourcentage des entreprises agricoles utilisant des services-conseils

Encore cette année, trois régions se démarquent en regard du pourcentage des entreprises qui utilisent les services-conseils subventionnés. Ce sont les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui présentent les meilleurs taux d'utilisation.

Tableau 10 : Pourcentage des entreprises agricoles utilisatrices des programmes administrés par les réseaux Agriconseils, pour l'année 2015-2016

Région	2015-2016		
	Tous les programmes	PSC	Stratégie / PRSDAA
Abitibi-Témiscamingue	43 %	43 %	12 %
Bas-Saint-Laurent	47 %	47 %	4 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	38 %	38 %	3 %
Centre-du-Québec	31 %	31 %	4 %
Chaudière-Appalaches	35 %	35 %	5 %
Estrie	29 %	29 %	2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	38 %	38 %	4 %
Laurentides	31 %	31 %	1 %
Mauricie	34 %	33 %	5 %
Montréal-Est	36 %	36 %	2 %
Montréal-Ouest	28 %	28 %	1 %
Montréal-Laval-Lanaudière	25 %	24 %	2 %
Outaouais	30 %	29 %	4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	42 %	42 %	2 %
Moyenne	35 %	35 %	4 %

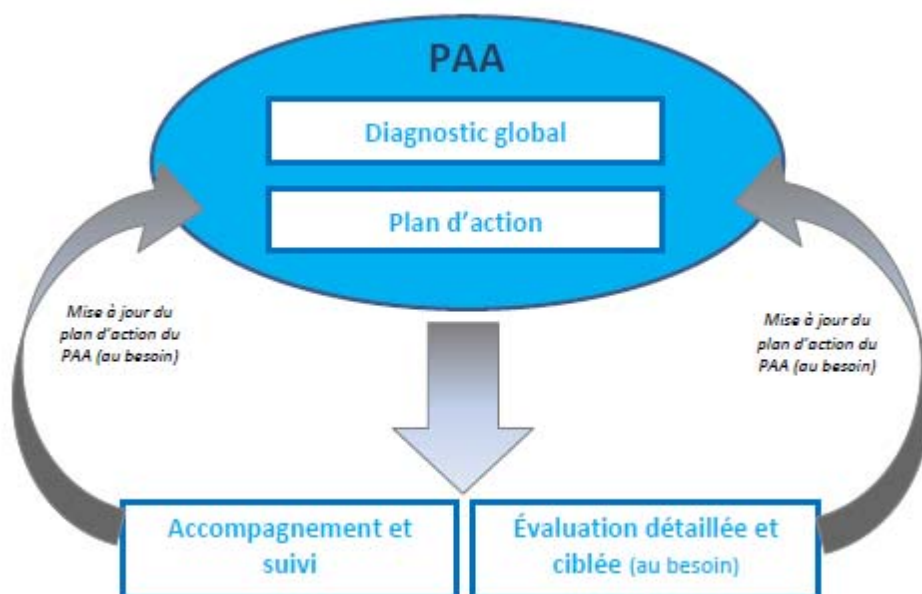
Des précisions sur les services-conseils individuels offerts aux entreprises agricoles

L'aide financière offerte par l'entremise du PSC permet aux entreprises agricoles et agroalimentaires de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les domaines de la gestion, de l'agroenvironnement et en technique. Les informations qui suivent permettront de préciser un peu plus le type de service par domaine.

Services-conseils du domaine de l'agroenvironnement

Les dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement offrent une variété de services dans les différents domaines de l'agroenvironnement tels que : la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection ainsi que la protection de la faune, de la flore et des habitats. Concrètement, les services peuvent prendre la forme de diagnostics tels que le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), l'accompagnement et le suivi de ces actions au champ et l'évaluation détaillée et ciblée (EDC).

Figure 2 : Démarche proposée pour les services-conseils en agroenvironnement



En 2015-2016, 6 100 entreprises agricoles ont bénéficié d'aide financière en agroenvironnement dans le cadre du PSC. Près du quart de ces entreprises utilisait le programme pour la première fois depuis sa mise en place. Cent-six dispensateurs ont livré les services, ce qui équivalait à l'an dernier.

Tableau 11 : Nombre d'entreprises ayant reçu des services-conseils financés dans le PSC – agroenvironnement

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre d'entreprises	6 100	5 577	3 883
Nombre de dispensateurs	106	106	96
Aides financières	5 282 888 \$	4 709 167 \$	4 330 121 \$

Au courant de cette période, 1 476 entreprises ont obtenu un PAA. Depuis le début du PSC, c'est un total de 7 766 entreprises. Les mises à jour du plan d'action ont été légèrement moins nombreuses que l'année précédente.

Tableau 12 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière pour le PAA ou la mise à jour du plan d'action dans le PSC

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
PAA	1 476	2 407	3 883
Mise à jour du plan d'action	2 189	2 238	-

Les heures d'accompagnement financées sont 34 % plus élevées par rapport à l'an dernier tandis que le nombre d'entreprises a augmenté de près de 24 %. Chaque entreprise a donc reçu plus d'heures d'accompagnement.

Tableau 13 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière pour de l'accompagnement et du suivi dans le PSC et nombre d'heures de services-conseils

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre d'entreprises	5 680	4 579	3 067
Nombre d'heures	57 395	42 748	30 541

Le nombre d'évaluations de l'état des sols réalisées cette année a augmenté tandis que le nombre d'évaluations de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides a baissé par rapport à l'an dernier.

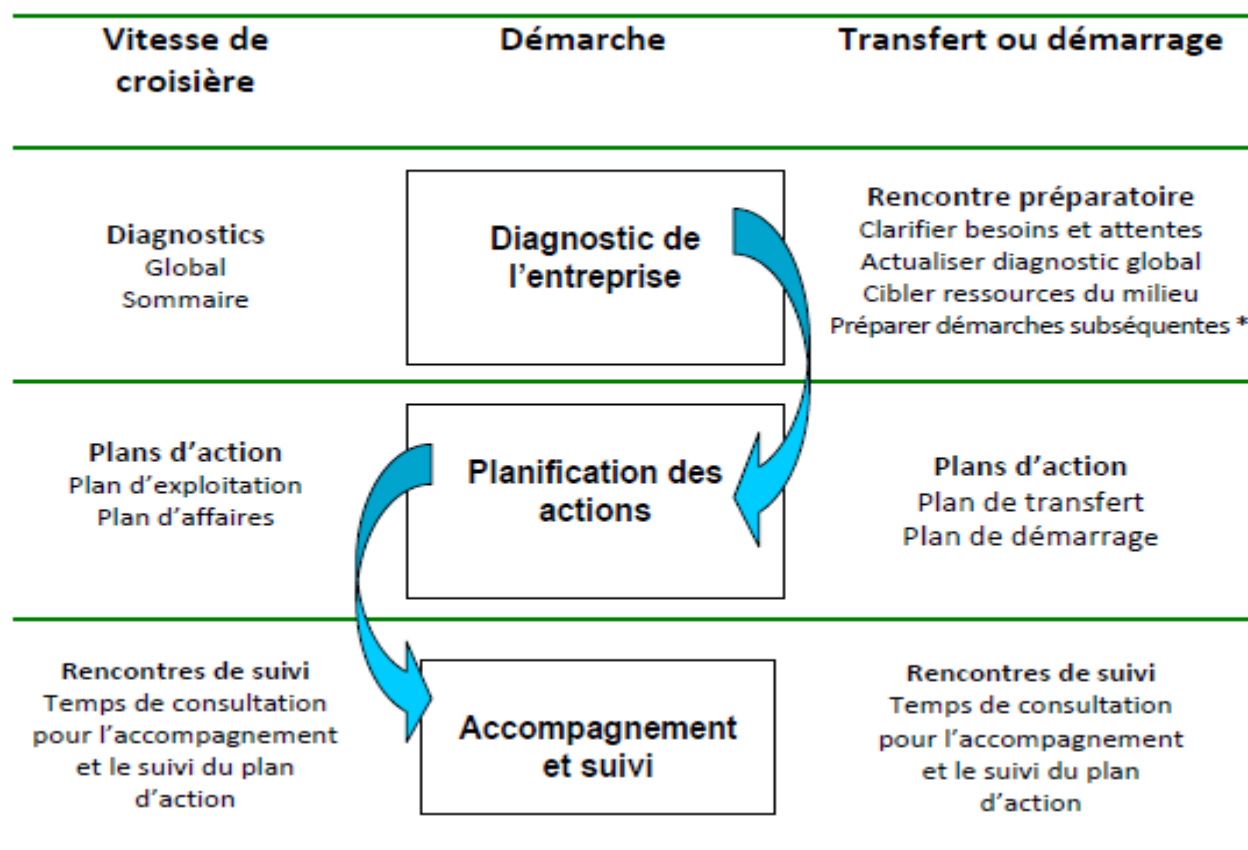
Tableau 14 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière pour une évaluation détaillée et ciblée dans le PSC

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
État des sols	151	115	190
Gestion des pesticides	43	60	9

Services-conseils du domaine de la gestion

Les activités en gestion admissibles au financement du PSC sont regroupées selon la démarche-conseil, soit le diagnostic de l'entreprise, la planification des actions et l'accompagnement et le suivi. La [figure 3](#) permet de mieux illustrer la démarche souhaitée pour les services-conseils en gestion.

Figure 3 : Démarche proposée pour les services-conseils en gestion



En 2015-2016, ce sont 2 793 entreprises agricoles qui ont bénéficié d'aide financière en gestion dans le cadre du PSC par rapport à 2 734 entreprises en 2014-2015. C'est une croissance plus faible que par les années passées.

Le [tableau 15](#) présente l'évolution des aides financières et du nombre d'activités pour le volet gestion du PSC, depuis le début du programme. Cette année, le plan d'exploitation, le plan de transfert et l'accompagnement et suivi aux différents plans d'action demeurent les produits qui ont bénéficié de la plus grande part de financement pour les entreprises agricoles.

Tableau 15 : Nombre d'activités et aides financières attribuées pour des services-conseils en gestion dans le PSC

Activité	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
	Nombre d'activités	Aide financière	Nombre d'activités	Aide financière	Nombre d'activités	Aide financière
Diagnostic	490	570 554 \$	624	783 025 \$	636	829 677 \$
Plan d'exploitation	2 681	1 188 264 \$	2 389	1 150 633 \$	2 214	1 063 712 \$
Plan d'affaires	312	623 646 \$	530	1 100 034 \$	634	1 428 937 \$
Plan de transfert	397	1 014 207 \$	396	1 005 257 \$	289	713 286 \$
Plan de démarrage	112	271 957 \$	134	303 940 \$	95	235 334 \$
Accompagnement et suivi	1 031	690 156 \$	834	538 492 \$	745	437 940 \$
Gestion des ressources humaines	66	44 212 \$	82	51 420 \$	50	33 886 \$
Organisation des données	138	54 395 \$	91	33 910 \$	102	39 548 \$
Collaboration interprofessionnelle	160	79 375 \$	164	76 650 \$	68	34 000 \$

Services-conseils du domaine de la technique de production

Comme présenté précédemment, les activités en technique de production admissibles au PSC sont regroupées en trois secteurs d'intervention : régie des élevages, régie des cultures et transformation et agrotourisme. Plus précisément :

> Régie des élevages

Vise à l'amélioration de la conduite d'élevage notamment au niveau de la génétique du troupeau, de l'alimentation, d'aménagement d'enclos, de bâtiment et d'équipements.

> Régie des cultures

Regroupe l'ensemble des opérations et pratiques culturelles utilisées pour la production optimale et rentable d'une culture donnée.

> Transformation et agrotourisme

Vise à accompagner l'entreprise agricole ou agroalimentaire dans son projet de transformation alimentaire ou agrotouristique.

Concernant ce volet, ce sont 3 351 entreprises (voir la [figure 1](#)) qui ont bénéficié d'aide financière en technique de production dans le cadre du PSC en 2015-2016. L'augmentation de la clientèle est significative avec une hausse de 13 % par rapport à l'an dernier. Il faut toutefois prendre en considération le transfert des clients qui bénéficient des services-conseils en production bovine, spécifiquement les services de Bovi-Expert.

Tableau 16 : Nombre d'activités et aides financières attribuées pour des services-conseils techniques dans le PSC

	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
	Nombre d'activités	Aide financière	Nombre d'activités	Aide financière	Nombre d'activités	Aide financière
Bovi-Expert	647	222 661 \$	-	-	-	-
Régie des cultures	2 542	1 493 098 \$	2 559	1 630 618 \$	2 167	1 392 031 \$
Régie d'élevages	753	416 554 \$	712	377 054 \$	583	328 612 \$
Transformation et agrotourisme	86	100 321 \$	56	70 214 \$	54	83 030 \$
Gestion organisationnelle	-	-	-	-	54	52 095 \$
Régie des bâtiments	-	-	2	470 \$	3	3 624 \$

Les aides financières versées aux dispensateurs de services-conseils

À l'instar des activités de services-conseils individuels, les aides financières pour les activités collectives et celles pour pallier à l'éloignement sont versées directement aux promoteurs de ces activités, à condition que des entreprises agricoles en bénéficient.

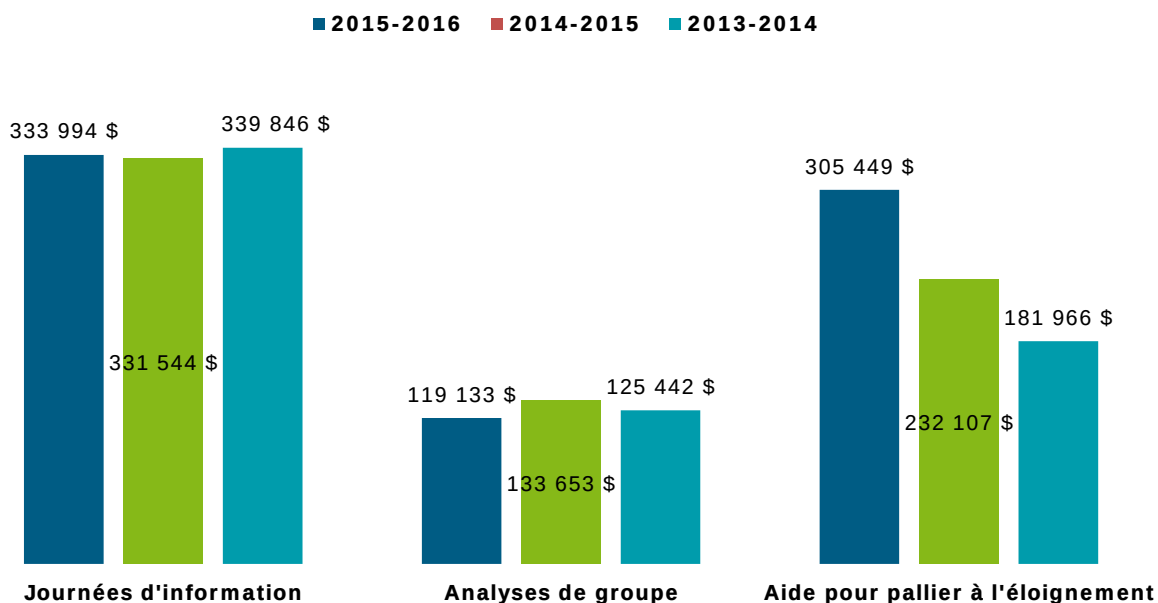
Activités collectives

L'activité collective est une activité structurée proposée à un groupe d'entreprises agricoles dont l'objectif est de favoriser le transfert et le partage des connaissances, le réseautage et la comparaison des entreprises entre elles. Ces activités sont en lien avec les services-conseils ou contribuent à leur promotion. Les conférences, les colloques, les journées d'information ou de démonstration à la ferme sont admissibles ainsi que les analyses de groupe technico-économiques

Trois cent vingt-neuf activités collectives ont été offertes l'an dernier, incluant les analyses de groupe. Elles concernaient des sujets variés qui rejoignaient plusieurs productions agricoles et domaines d'intervention (gestion, technique de production, gestion des ressources humaines et transfert de ferme). Pour l'organisation et la diffusion des activités, ce sont des dispensateurs reconnus par les réseaux Agriconseils ou des associations ou regroupements d'entreprises qui peuvent bénéficier d'aides financières.

Le [graphique 4](#) précise les aides financières remises pour les activités admissibles au niveau des activités collectives. Globalement en 2015-2016, 453 127 \$ ont été remis aux dispensateurs pour soutenir l'ensemble des activités. En ajoutant l'aide pour pallier à l'éloignement, la somme s'élève à 758 576 \$.

Graphique 4 : Aides financières attribués pour les activités collectives



Aide pour pallier à l'éloignement

Selon les principes d'accessibilité et d'équité, une entreprise agricole a droit à des services-conseils où qu'elle soit au Québec, et ce à des coûts comparables. Avec la mise en place du PSC, une politique provinciale pour pallier à l'éloignement a été instaurée pour les dispensateurs qui couvrent plusieurs régions du Québec. En 2015-2016, ce sont 305 449 \$ qui leur ont été remis. Cela représente une augmentation de plus de 70 000 \$ par rapport à l'an dernier. Il est à noter que plusieurs régions doivent moduler la politique provinciale pour s'assurer du respect du budget.

Le [tableau 17](#) permet de constater les aides financières remises par les réseaux Agriconseils, par région, pour les activités collectives ainsi que l'aide remise pour pallier à l'éloignement des conseillers.

Tableau 17 : Répartition des aides financières pour les activités collectives et l'éloignement par région

Région	Activité collective		Aide financière pour l'éloignement
	Aide financière	Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	58 923 \$	22	55 603 \$
Bas-Saint-Laurent	58 048 \$	49	33 915 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	7 715 \$	17	25 460 \$
Centre-du-Québec	28 579 \$	30	12 597 \$
Chaudière-Appalaches	60 941 \$	36	12 290 \$
Estrie	42 550 \$	32	11 780 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21 699 \$	18	29 250 \$
Laurentides	14 419 \$	14	12 020 \$
Mauricie	17 413 \$	18	4 391 \$
Montréal-Est	20 100 \$	13	10 766 \$
Montréal-Ouest	19 845 \$	24	10 431 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	45 970 \$	18	11 793 \$
Outaouais	4 138 \$	6	48 382 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	52 787 \$	32	26 770 \$
Total	453 127 \$	329	305 449 \$

Le portrait des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils

Les conseillers agricoles sont à la base des services-conseils. Un conseiller agricole est une personne qualifiée, qui dans le respect de son champ de compétences et en conformité avec les lois professionnelles, offre un service-conseil aux entreprises agricoles. Pour les réseaux Agriconseils, une organisation qui regroupe des conseillers agricoles est un dispensateur de services-conseils.

Les dispensateurs et les conseillers agricoles doivent s'inscrire auprès du réseau de leur région et compléter l'*Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires*. Cette entente a pour objectif d'établir l'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils et de déterminer les obligations qui en découlent, autant pour le réseau que pour le dispensateur.

La **figure 4** présente l'ensemble des professionnels inscrits aux réseaux Agriconseils. La spécialité « Autres » regroupe les professions suivantes : administrateurs agréés, fiscalistes et les autres professionnels sans appartenance à un ordre professionnel.

Figure 4 : Portrait provincial des professionnels inscrits aux réseaux Agriconseils

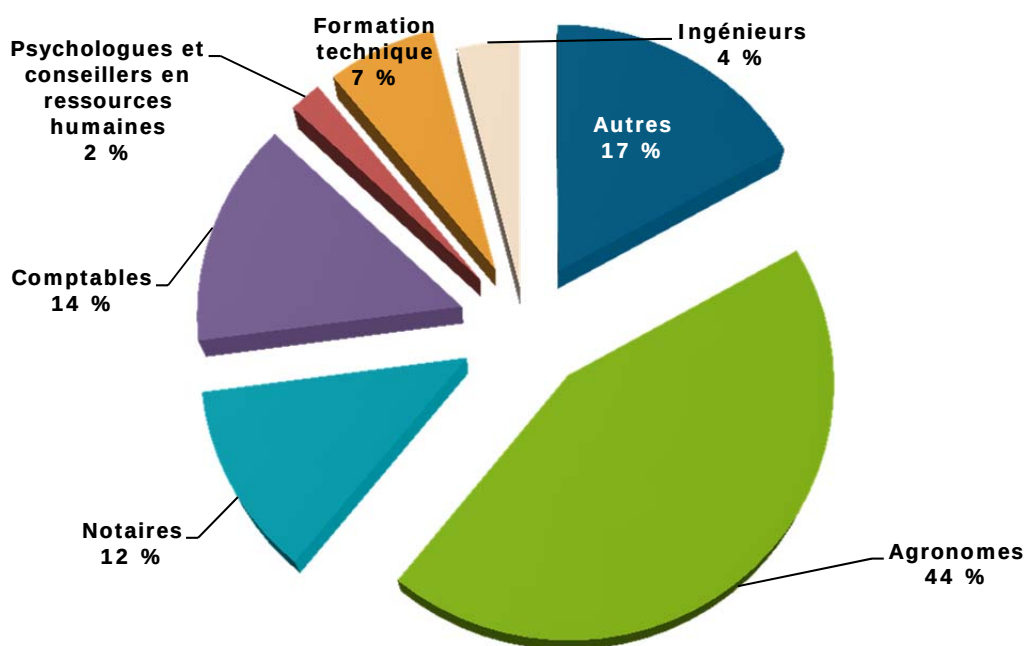


Tableau 18 : Répartition des dispensateurs et des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils par région et par spécialité

Région	Nombre ¹		Spécialité des conseillers						
	Disp.	Conseiller	Agr.	Compt.	Ingénieur	Notaire	Psy. /cons. en RH	Tech.	Autre ²
Abitibi-Témiscamingue	14	25	11	5	0	0	3	1	5
Bas-Saint-Laurent	54	156	51	33	6	33	2	7	24
Capitale-Nationale et Côte-Nord	105	92	40	17	6	5		8	16
Centre-du-Québec	106	134	61	26	9	12	4	2	20
Chaudière-Appalaches	106	268	103	35	7	62	5	40	16
Estrie	30	55	24	4	5	2	2	4	14
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	20	3	3	2	0	1	2	9
Laurentides	26	59	27	8	2	6	1	2	13
Mauricie	38	77	26	11	1	14	3	3	19
Montréal-Est	84	214	111	23	12	13	3	18	34
Montréal-Ouest	77	171	92	27	1	18	2	4	27
Montréal-Laval-Lanaudière	66	120	47	11	4	15	1	9	33
Outaouais	28	33	13	2	4	2	1	0	11
Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	87	55	10	1	0	3	4	14
Total	773	1 511	664	215	60	182	31	104	255

¹ Juillet 2016.

² La spécialité « Autre » regroupe les professions suivantes : administrateurs agréés, médecins vétérinaires, fiscalistes et autres. Plusieurs conseillers n'ont aucune profession d'inscrite à leur dossier.

Les aides financières reçues par les réseaux Agriconseils

Pour soutenir financièrement les réseaux Agriconseils dans leurs différents mandats, le MAPAQ les rémunère pour les accueils et référencements effectués auprès de la clientèle agricole et pour l'administration des programmes qui leur sont confiés.

Accueil et référencement

En 2015-2016, les quatorze réseaux Agriconseils ont réalisé 1 614 accueils et référencements. Ainsi, les directeurs des réseaux ont discuté et échangé avec plus de 5 % de la clientèle agricole concernant les services-conseils ou leurs projets. La promotion effectuée a contribué à la notoriété des réseaux Agriconseils auprès de la clientèle agricole, ce qui n'est pas étranger à l'augmentation des accueils et référencements au cours de la dernière année.

Tableau 19 : Répartition des accueils et référencements par région

Région	Nombre d'accueils et de référencements					
	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Abitibi-Témiscamingue	174	156	70	46	82	122
Bas-Saint-Laurent	64	45	25	35	40	13
Capitale-Nationale et Côte-Nord	40	41	64	27	48	29
Centre-du-Québec	73	56	62	72	108	55
Chaudière-Appalaches	246	116	129	99	117	124
Estrie	65	56	20	32	59	68
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	36	33	21	12	14	5
Laurentides	130	92	70	26	40	35
Mauricie	108	90	74	42	73	59
Montérégie-Est	130	61	67	102	151	122
Montérégie-Ouest	275	231	201	109	137	134
Montréal-Laval-Lanaudière	123	111	52	14	36	31
Outaouais	92	64	92	17	30	30
Saguenay-Lac-Saint-Jean	58	73	42	15	20	32
Total	1 614	1 225	989	648	955	859

Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations

Le PSC termine sa troisième année et le nombre de producteurs agricoles adhérant au programme est toujours grandissant. Il importe de soutenir les entreprises agricoles dans leur besoin de consulter des ressources professionnelles externes et ce, pour la poursuite de leurs activités. Les producteurs agricoles œuvrent dans un secteur économique en constante évolution. Conséquemment, une adaptation aux besoins du marché et la recherche d'une rentabilité pour assurer la pérennité de l'entreprise est essentielle.

Dans son rôle d'appui aux réseaux Agriconseils, la CSC coordonne diverses activités contribuant à renforcer la qualité et la diversité de l'offre de services-conseils en réponse aux besoins des entreprises. Pour ce faire, depuis le début du programme, la CSC a réalisé un sondage sur la satisfaction de la clientèle, incluant la possibilité d'émettre des commentaires relatifs aux services-conseils. Également, un comité de coordination, composé de représentants du MAPAQ et de la CSC, demeure constamment aux aguets concernant les besoins, préoccupations et enjeux en émergence concernant les services-conseils agricoles.

L'an dernier, des actions concrètes en lien avec la mission de la CSC ont été priorisées :

- > sondage sur la satisfaction de la clientèle;
- > promotion et visibilité accrue des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- > appui aux réseaux Agriconseils;
- > consolidation de l'accompagnement des CCAE dans la transition de leur offre de service.

Ces quatre actions ont été complétées avec succès. Le Rapport annuel 2015-2016 de la Coordination services-conseils relate en détails toutes les interventions effectuées en lien avec ces actions. Pour la prochaine année, elles se poursuivront avec l'ajout d'interventions en regard de l'appui aux réseaux Agriconseils et de la consolidation de l'accompagnement des CCAE dans la transition de leur offre de service.

Les services-conseils en agroenvironnement

Les services-conseils en agroenvironnement occupent une place importante dans l'offre de services-conseils en agriculture au Québec. Ils permettent aux entreprises agricoles de s'adapter aux exigences environnementales de la société québécoise et d'être proactives dans l'adoption de bonnes pratiques.

Cette section présente les principales réalisations des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement, pour l'année 2015-2016, encadrées par le Programme services-conseils (PSC) - domaine agroenvironnement. Elle trace aussi un portrait de la situation des entreprises agricoles qui ont été desservies par ces dispensateurs.

Les données présentées dans cette section proviennent principalement des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), des documents liés à la reddition de comptes (listes de NIM) ainsi que des informations anonymes fournies par le MAPAQ.

Avec l'arrivée du PSC, la formule de financement pour la livraison de services-conseils en agroenvironnement, le contenu du PAA et le rôle de la CSC ont été modifiés. Ces changements limitent la comparaison des résultats avec les données cumulées depuis 2004. Principalement, avant 2013, les réponses au questionnaire du PAA étaient mises à jour annuellement alors que depuis, le PAA est réalisé une seule fois pour la durée du PSC.

Le travail réalisé par les dispensateurs de services-conseils et les entreprises agricoles démontrent l'effort déployé pour assurer le développement durable des entreprises agricoles du Québec. Cette section met en premier plan les faits saillants des résultats. Le détail des réponses aux questions du PAA est regroupé en annexes. Il ne doit pas être considéré comme une revue exhaustive du contenu des PAA, mais plutôt comme un aperçu des tendances quant à l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental

Les dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement offrent une variété de services dans les différents domaines de l'agroenvironnement.

Concrètement, les services peuvent entre autres, prendre la forme de diagnostics (ex. : PAA, évaluation de l'état des sols), de recommandations (ex. : phytoprotection, fertilisation, gestion des déjections animales) ou d'accompagnement des entreprises agricoles dans l'adoption ou le suivi de bonnes pratiques agroenvironnementales.

Les services-conseils rendus dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement sont insérés dans une démarche composée de trois grandes étapes, soit : le diagnostic agroenvironnemental, la planification des actions ainsi que l'accompagnement et le suivi.

Développé en 2004 dans le cadre de l'*Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme*, le PAA est un outil de travail facilitant l'établissement d'un diagnostic agroenvironnemental et la planification des actions. Il permet aussi de consigner les résultats de l'accompagnement et du suivi. Le formulaire du PAA est disponible sur le site Web des réseaux Agriconseils :

<http://www.agriconseils.qc.ca/je-suis-conseiller/guides-et-formulaires/>

> Le diagnostic agroenvironnemental

Le diagnostic consiste à dresser le portrait agroenvironnemental de l'entreprise. Réalisé à l'aide d'un questionnaire, il est composé de six sections : le bilan de phosphore, la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection et la protection de la faune, de la flore et des habitats. Il permet de relever les éléments à améliorer dans l'entreprise.

> La planification des actions

Cette étape, élaborée en collaboration avec le producteur agricole, consiste à analyser les éléments à améliorer dans l'entreprise, proposer des solutions et établir un plan d'action. Ce plan identifie les actions pertinentes à entreprendre par l'entreprise agricole, leur ordre de priorisation, le temps estimé d'accompagnement pour la saison en cours, la situation initiale à la ferme, les objectifs de réalisation ainsi que l'échéancier de chaque action.

> **L'accompagnement et le suivi**

Les dispensateurs de services-conseils accompagnent les entreprises agricoles pour mettre en œuvre des actions planifiées. Une liste des actions agroenvironnementales admissibles à de l'aide financière du MAPAQ est rendue disponible annuellement. À la fin de l'année financière, le dispensateur de services-conseils doit inscrire le niveau de réalisation des actions planifiées dans le plan d'action du PAA.

Pour la reddition de comptes de fin d'année, le contenu électronique des PAA est transmis aux réseaux Agriconseils. La CSC récupère l'ensemble de ces informations pour produire ce rapport.

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2013 dans le cadre de l'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2, le PSC offre de l'aide financière aux entreprises agricoles qui désirent des services pour chaque étape de leur démarche agroenvironnementale. Le programme vise à accroître l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles et agroalimentaires afin d'assurer leur compétitivité, leur pérennité et réduire leurs risques financiers tout en favorisant l'autonomie de celles-ci. Les entreprises admissibles au PSC peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'utilisation des services-conseils par l'entremise des réseaux Agriconseils.

Cent six dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement ont octroyé des services dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, pour l'année 2015-2016. Présents sur tout le territoire québécois, il s'agit de 71 clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) et de 35 dispensateurs privés. Le nombre de dispensateurs est équivalent à celui de l'an dernier de même que la proportion des dispensateurs provenant de CCAÉ et du privé. Rappelons que les CCAÉ sont des regroupements volontaires d'entreprises agricoles qui souhaitent mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement sur leur ferme.

La CSC appui l'offre de services-conseils en soutenant l'ensemble des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement dans la réalisation de leurs mandats.

La CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des entreprises agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, gestion et techniques de production.

Plus spécifiquement, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des organisations dispensatrices de services-conseils en agroenvironnement. Elle doit également leur développer des outils collectifs de gestion et offrir le soutien nécessaire à leurs opérations. Finalement, la CSC accompagne les dispensateurs de services-conseils, notamment les CCAÉ dans la transition vers la nouvelle forme de prestation de services-conseils en agroenvironnement.

Le portrait des entreprises agricoles

Le portrait des entreprises agricoles présente les types de production, les superficies, les unités animales (u.a.) ainsi que le nombre d'entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement pour l'année 2015-2016.

Pour cette troisième année du PSC – domaine agroenvironnement, 6 100 entreprises agricoles ont bénéficié d'aide financière, soit 22 % du total des entreprises du Québec, comparativement à 5 577 (19 % du total des entreprises du Québec) pour l'année 2014-2015. C'est dans la région agricole de la Chaudière-Appalaches que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises qui ont bénéficié du programme, soit 1 340. Par ailleurs, la plus grande proportion d'entreprises agricoles ayant bénéficié du programme est au Bas-Saint-Laurent, avec 30 % des entreprises de la région.

Tableau 20 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, par région

Région agricole	2015-2016			2014-2015		
	Nombre total d'entreprises ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	Pourcentage ²	Nombre total d'entreprises ³	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	Pourcentage ²
Abitibi-Témiscamingue	584	130	22 %	616	204	33 %
Bas-Saint-Laurent	2 031	606	30 %	2 136	542	25 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 089	209	19 %	1 153	168	15 %
Centre-du-Québec	3 235	567	17 %	3 358	523	16 %
Chaudière-Appalaches	5 457	1 340	24 %	5 692	1 156	20 %
Estrie	2 522	353	14 %	2 654	282	11 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	253	64	26 %	263	55	21 %
Laurentides	1 242	225	18 %	1 297	231	18 %
Mauricie	1 001	184	18 %	1 039	204	20 %
Montréal-Est	4 163	1 152	27 %	4 391	968	22 %
Montréal-Ouest	2 722	495	18 %	2 832	444	16 %
Montréal-Laval-Lanaudière	1 690	259	16 %	1 756	289	16 %
Outaouais	916	173	19 %	934	172	18 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 211	343	28 %	1 260	339	27 %
Total	28 116	6 100	22 %	29 381	5 577	19 %

1 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l'ensemble des entreprises agricoles de la région.

3 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, juin 2015; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

C'est en production laitière que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement avec 2 500 entreprises. Le secteur des grandes cultures suit avec 1 173 entreprises et la production bovine avec 636. Par rapport à leur secteur de production, les entreprises laitières représentent la plus grande proportion avec 40 % des entreprises laitières du Québec, suivies des entreprises porcines avec 29 % et des entreprises fruitières et de grandes cultures avec respectivement 27 % et 26 %.

En 2014-2015, le secteur laitier représentait aussi le plus grand nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme en nombre absolu (2 268 entreprises) et en proportion (35 %) par rapport à son secteur de production.

Tableau 21 : Répartition des entreprises agricoles par type de production

Type de production	2015-2016			2014-2015		
	Nombre d'entreprises au Québec ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²	Nombre d'entreprises au Québec ³	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ³	Pourcentage ²
Production animale						
Avicole	899	179	20 %	905	142	16 %
Bovine	3 433	636	19 %	3 652	578	16 %
Laitière	6 260	2 500	40 %	6 488	2 268	35 %
Ovine	621	116	19 %	676	98	14 %
Porcine	1 610	471	29 %	1 707	415	24 %
Production végétale						
Fourragère	1 268	107	8 %	1 329	91	7 %
Fruitière	1 565	420	27 %	1 643	448	27 %
Grandes cultures	4 542	1 173	26 %	4 699	1 071	23 %
Horticole	552	47	9 %	553	50	9 %
Maraîchère	1 266	221	17 %	1 265	212	17 %
Serricole	446	16	4 %	516	31	6 %
Autres productions agricoles⁴	5 654	188	3 %	5 948	172	3 %
Total	28 116	6 074⁵	22 %	29 381	5 576⁵	19 %

1 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au type de production de l'ensemble du Québec.

3 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, juin 2015; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

4 Les autres productions comprennent les « autres productions animales », l'acériculture et en moindre mesure les autres sources de revenu.

5 Le nombre d'entreprises diffère du tableau précédent puisque les entreprises radiées en cours d'année sont exclues.

Les entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2015-2016 regroupent 40 % (838 656 ha) des superficies cultivées au Québec alors qu'elles regroupaient 37 % (789 057 ha) des surfaces en 2014-2015. Les prairies (284 950 ha) couvrent les plus grandes superficies des entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement suivi du maïs-grain (165 198 ha) et des céréales et protéagineux (128 359 ha). Par rapport à leur production, les céréales et protéagineux ainsi que les fruits et les légumes représentent les plus grandes proportions avec respectivement 47 % et 44 % de leur production au Québec.

Tableau 22 : Répartition des superficies des entreprises selon les types de culture

Type de culture	2015-2016			2014-2015		
	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ¹	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ³	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ³	Pourcentage ²
Céréales et protéagineux	273 142	128 359	47 %	272 860	121 620	45 %
Fruits et légumes	113 416	50 101	44 %	112 358	50 438	45 %
Maïs ensilage	56 154	23 446	42 %	56 378	21 761	39 %
Maïs-grain	428 731	165 198	39 %	428 002	157 247	37 %
Pâturages	196 149	62 549	32 %	199 314	62 672	31 %
Prairies	730 503	284 950	39 %	729 064	262 909	36 %
Soya	293 516	113 747	39 %	286 075	102 975	36 %
Autres cultures	31 529	10 306	33 %	32 346	9 435	29 %
Total	2 123 139	838 656	40 %	2 116 397	789 057	37 %

1 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport aux superficies des types de culture pour l'ensemble du Québec.

3 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, juin 2015; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

En 2015-2016, les entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement élèvent 35 % du cheptel québécois avec 663 663 unités animales (u.a.). En 2014-2015, elles regroupaient 30 % (573 103 u.a.) du cheptel québécois. Des 663 663 u.a. du cheptel québécois de 2015-2016, 239 670 u.a. sont en production laitière (42 % du cheptel laitier québécois), 10 306 u.a. sont en production ovine (39 % du cheptel ovine québécois) et 104 932 u.a. sont en production de bovin de boucherie (36 % du cheptel bovin québécois).

Tableau 23 : Répartition des unités animales (u.a.) par type d'élevage chez les entreprises agricoles

Type d'élevage	2015-2016			2014-2015		
	u.a. pour l'ensemble des entreprises au Québec ¹	u.a. chez les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²	u.a. pour l'ensemble des entreprises au Québec ³	u.a. chez les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ³	Pourcentage ²
Avicole	215 054	58 977	27 %	209 949	34 044	16 %
Bovin	293 728	104 932	36 %	300 455	102 545	34 %
Laitier	567 221	239 670	42 %	571 679	219 286	38 %
Ovin	26 402	10 336	39 %	26 838	8 303	31 %
Porcin	742 336	240 526	32 %	743 467	200 954	27 %
Autres élevages	43 174	9 222	21 %	44 090	7 971	18 %
Total	1 887 915	663 663	35 %	1 896 478	573 103	30 %

1 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage des unités animales en inventaire des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au nombre d'unités animales de l'ensemble des entreprises agricoles.

3 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, juin 2015; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement

Cette section présente la répartition des entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme selon les secteurs d'intervention, les types d'aide financière, les thématiques, le nombre d'actions et le nombre d'heures.

Pour alléger le texte et les tableaux, les libellés des évaluations détaillées et ciblées ont été abrégés par les termes « Évaluation - État des sols », « Évaluation - Pesticides » et « Évaluation - Biodiversité ». Dans la plupart des cas, les résultats sont présentés pour les entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme en 2015-2016 et toutes celles qui en ont bénéficié depuis avril 2013.

Mille quatre cent soixante-seize entreprises agricoles ont obtenu du financement pour la réalisation de leur PAA en cette troisième année du PSC – domaine agroenvironnement, comparativement à 2 407 en 2014-2015 et à 3 883 en 2013-2014. Depuis 2013, 7 766 PAA ont donc été subventionnés.

La réalisation du PAA est la première étape pour avoir accès à des services d'accompagnement et de suivi. Depuis 2014-2015, il est possible de réaliser une mise à jour du plan d'action du PAA et 2 189 entreprises agricoles se sont prévaluées de ce service en 2015-2016.

Pour l'année 2015-2016, 5 680 entreprises agricoles, soit 93 % des 6 100 entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, ont reçu des services-conseils subventionnés pour de l'accompagnement et du suivi ou pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées. Depuis 2013, 6 597 entreprises ont reçu de l'accompagnement et du suivi sur un total de 7 766 entreprises qui ont bénéficié du programme, ce qui représente 85 % des bénéficiaires. Les entreprises qui n'ont pas reçu d'accompagnement et suivi subventionné peuvent avoir planifié et réalisé des actions non subventionnées ou encore des actions du programme Prime-Vert. Il est aussi possible que ces entreprises aient prévu demander de l'aide financière pour de l'accompagnement et suivi d'ici la fin du PSC.

En 2015-2016, les entreprises ont reçu 57 395 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 10,1 heures par entreprise. Depuis avril 2013, elles ont reçu 130 684 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 19,8 heures par entreprise pour trois années.

L'accompagnement et suivi a été réalisé principalement dans les thématiques « Santé et conservation des sols », « Gestion des matières fertilisantes » et « Phytoprotection ». En

effet, en 2015-2016, 4 479 entreprises agricoles ont reçu 29 467 heures d'accompagnement en santé et conservation des sols, soit une moyenne de 6,6 heures par entreprise dans cette thématique. Douze mille neuf cent soixante-treize heures d'accompagnement ont été réalisées pour 3 213 entreprises pour la gestion des matières fertilisantes pour une moyenne de 4 heures par entreprise, tandis que 2 179 entreprises ont reçu 10 470 heures d'accompagnement en phytoprotection, soit 4,8 heures par entreprise.

Finalement, 194 entreprises agricoles ont obtenu de l'aide financière pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées, lesquelles ont nécessité 3 459 heures de services-conseils, soit une moyenne de 17,8 heures par entreprise. Elles ont principalement opté pour l'évaluation de l'état de leurs sols avec 151 participants.

Tableau 24 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – domaine agroenvironnement, selon les secteurs d'intervention

Secteur d'intervention	2015-2016			Depuis avril 2013		
	Nombre		Moyenne ¹	Nombre		Moyenne ¹
	entreprises	heures		entreprises	heures	
PAA	1 476	n.d. ²	-	7 766	n.d. ²	-
Mise à jour du plan d'action ³	2 189	n.d. ²	-	3 332	n.d. ²	-
Total de l'accompagnement et suivi et des évaluations détaillées et ciblées	5 680	57 395	10,1	6 597	130 684	19,8
Accompagnement et suivi :	5 585	53 936	9,7	6 490	122 288	18,8
> Gestion des matières fertilisantes	3 213	12 973	4,0	3 779	21 201	5,6
> Santé et conservation des sols	4 479	29 467	6,6	5 577	77 072	13,8
> Gestion de l'eau	257	711	2,8	535	2 220	4,1
> Phytoprotection	2 179	10 470	4,8	3 000	21 300	7,1
> Faune, flore et habitats	110	314	2,9	146	495	3,4
Total des évaluations détaillées et ciblées :	194	3 459	17,8	545	8 396	15,4
> Évaluation — État des sols	151	2 996	19,8	456	7 044	15,5
> Évaluation — Pesticides	43	463	10,8	112	1 181	10,6
> Évaluation — Biodiversité	n.d. ⁴	n.d. ⁴	n.d. ⁴	4	171	42,7

1 Nombre moyen d'heures par entreprise.

2 Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

3 La mise à jour du plan d'action ne s'applique pas à la première année du programme.

4 Ce type d'évaluations détaillées et ciblées n'est plus disponible depuis la deuxième année du programme.

Depuis 2014-2015, les heures d'accompagnement sont compilées par action, ce qui permet de constater que parmi les 38 actions d'accompagnement et de suivi proposées aux entreprises agricoles, 10 regroupent plus de 80 % des heures de service utilisées. En 2015-2016, ces 10 actions sont réparties dans les thématiques « Santé et conservation des sols » (7), « Gestion des matières fertilisantes » (2) et « Phytoprotection » (1).

L'action la plus utilisée est « Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ », 2 948 exploitations agricoles ont reçu 10 499 heures d'accompagnement sur ce sujet. Au second rang, on retrouve l'action « Améliorer la gestion des prairies » pour laquelle 2 494 fermes ont obtenu 9 605 heures d'accompagnement. L'action de la thématique « Phytoprotection », « Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures » suit ensuite avec 1 561 entreprises qui se sont partagé 6 523 heures. Les six actions suivantes sont en santé et conservation des sols. « Corriger et prévenir la compaction des sols » et « Faire le travail réduit du sol » sont côte à côte avec respectivement 1 176 entreprises qui ont bénéficié de 4 290 heures d'accompagnement et 1 217 entreprises qui ont reçu 4 128 heures, suivis par « Faire du semis direct » pour 935 entreprises et 3 677 heures. L'action « Réaliser une Évaluation de l'état des sols » a demandé 2 996 heures partagées entre 151 fermes tandis que « Cultiver des cultures de couverture » a été réalisée chez 913 entreprises, totalisant 2 605 heures de services-conseils. Les deux autres actions parmi les 10 les plus utilisées sont : « Faire un plan de rotation amélioré des cultures » et « Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ ». Fait intéressant à noter, l'action « Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise » suit de très près, en onzième position, avec 1 418 heures d'accompagnement réparties entre 229 fermes.

En 2014-2015, 10 actions regroupaient aussi 80 % des heures de services-conseils. Quant au classement des 10 actions en fonction des heures de services-conseils livrés, il était légèrement différent, la plupart des actions gagnant ou perdant une position. Seule l'action « Faire un plan de rotation amélioré des cultures » n'était pas présente dans ce groupe. L'action « Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise » le complétait plutôt.

Tableau 25 : Nombre d'entreprises et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – agroenvironnement, par action, pour l'année 2015-2016 et pour l'année 2014-2015

	Action ¹	2015-2016			2014-2015		
		Nombre		Moyenne ²	Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures		entreprises	heures	
Gestion des matières fertilisantes	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	2 948	10 499	3,6	1 839	6 009	3,3
	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	561	1 433	2,6	349	1 058	3,0
	Faire réaliser un bilan alimentaire	52	892	17,2	33	511	15,5
	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	58	147	2,5	43	149	3,5
	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	2	1	0,6	12	17	1,4
Santé et conservation des sols	Améliorer la gestion des prairies	2 494	9 605	3,9	2 027	7 470	3,7
	Corriger et prévenir la compaction des sols	1 176	4 290	3,6	1 116	3 853	3,5
	Faire le travail réduit du sol	1 217	4 128	3,4	1 059	3 800	3,6
	Faire du semis direct	935	3 677	3,9	887	3 624	4,1
	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	151	2 996	19,8	115	1 766	15,4
	Cultiver des cultures de couverture	913	2 605	2,9	746	2 067	2,8
	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	635	1 602	2,5	422	974	2,3
	Améliorer la gestion des pâturages	391	886	2,3	307	697	2,3
	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	352	769	2,2	340	738	2,2
	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	374	768	2,1	277	702	2,5
	Faire des apports de matières organiques au champ	205	521	2,5	153	522	3,4
	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	181	375	2,1	163	272	1,7

	Action ¹	2015-2016			2014-2015		
		Nombre		Moyenne ²	Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures		entreprises	heures	
	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	60	101	1,7	55	89	1,6
	Faire de la culture sur billons	25	99	4,0	27	103	3,8
	Cultiver les champs en contrepente	17	19	1,1	22	30	1,4
	Faire la culture sur planches permanentes	6	16	2,7	5	6	1,1
	Faire du travail en bandes alternées	3	8	2,5	2	4	1,8
Gestion de l'eau	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	145	467	3,2	148	713	4,8
	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	24	105	4,4	12	27	2,3
	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	80	95	1,2	47	56	1,2
	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	15	34	2,2	17	32	1,9
	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	6	11	1,8	5	19	3,7
Phytoprotection	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	1 561	6 523	4,2	914	2 922	3,2
	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	229	1 418	6,2	148	916	6,2
	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	400	863	2,2	458	996 (10)	2,2
	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	180	466	2,6	151	512	3,4
	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	43	463	10,8	60	550	9,2
	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture	99	437	4,4	93	298	3,2

	Action ¹	2015-2016			2014-2015		
		Nombre		Moyenne ²	Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures		entreprises	heures	
	donnée (interventions phytosanitaires)						
	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	31	417	13,4	31	320	10,3
	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	45	269	6,0	67	481	7,2
	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	21	76	3,6	54	264	4,9
Faune ³	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	67	212	3,2	19	34	1,8
	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	44	102	2,3	31	147	4,7

1 Les 10 actions qui regroupent 80 % des heures utilisées en 2015-2016 sont en gras.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

3 Faune, flore et habitats.

Le PAA permet à l'entreprise agricole de planifier des actions du PSC, du programme Prime-Vert et d'autres actions non subventionnées. Le **tableau 26** présente le nombre d'entreprises ayant planifié des actions et ayant indiqué des résultats ainsi que le nombre d'actions planifiées et le nombre ayant un résultat d'inscrit pour la période 2015-2016 et la période « Depuis avril 2013 ».

Pour tous les types d'actions (subventionnées ou non), 94 490 ont été planifiées dans les plans d'action des PAA de 6 092 entreprises agricoles, pour l'année 2015-2016. Depuis avril 2013, 115 274 actions ont été planifiées par 7 723 entreprises agricoles. Ce sont des ratios similaires de 15,5 actions par entreprise en 2015-2016 et de 14,9 actions par entreprise depuis avril 2013.

Pour les actions subventionnées dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, 41 576 actions ont été planifiées par 6 037 entreprises agricoles pour l'année 2015-2016, ce qui représente 6,9 actions par entreprise. Depuis avril 2013, ce sont 48 869 actions qui ont été planifiées par 7 562 entreprises agricoles pour un ratio pratiquement équivalent de 6,5 actions par entreprise.

Le **tableau 26** indique que la majorité des actions ont été planifiées dans la thématique « Santé et conservation des sols » avec 23 607 actions. Pour ce qui est des autres thématiques, 6 587 actions ont été planifiées en « Phytoprotection », 5 043 en « Gestion des fertilisants », 2 990 en « Évaluation de l'état des sols », 2 503 en « Gestion de l'eau », 544 en « Faune, flore et habitats » et 302 en « Évaluation des pesticides ».

Le nombre d'actions pour lesquelles un résultat est indiqué est souvent inférieur au nombre d'actions planifiées. Cette différence s'explique entre autres, par le fait que l'entreprise planifie généralement plusieurs actions pour la durée du programme et qu'elle les réalise graduellement. La thématique ayant le plus grand nombre d'actions avec un résultat inscrit est « Santé et conservation des sols » avec 7 489 actions.

Tableau 26 : Nombre d'entreprises, nombre d'actions inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions par entreprise, par type d'aide financière et thématique

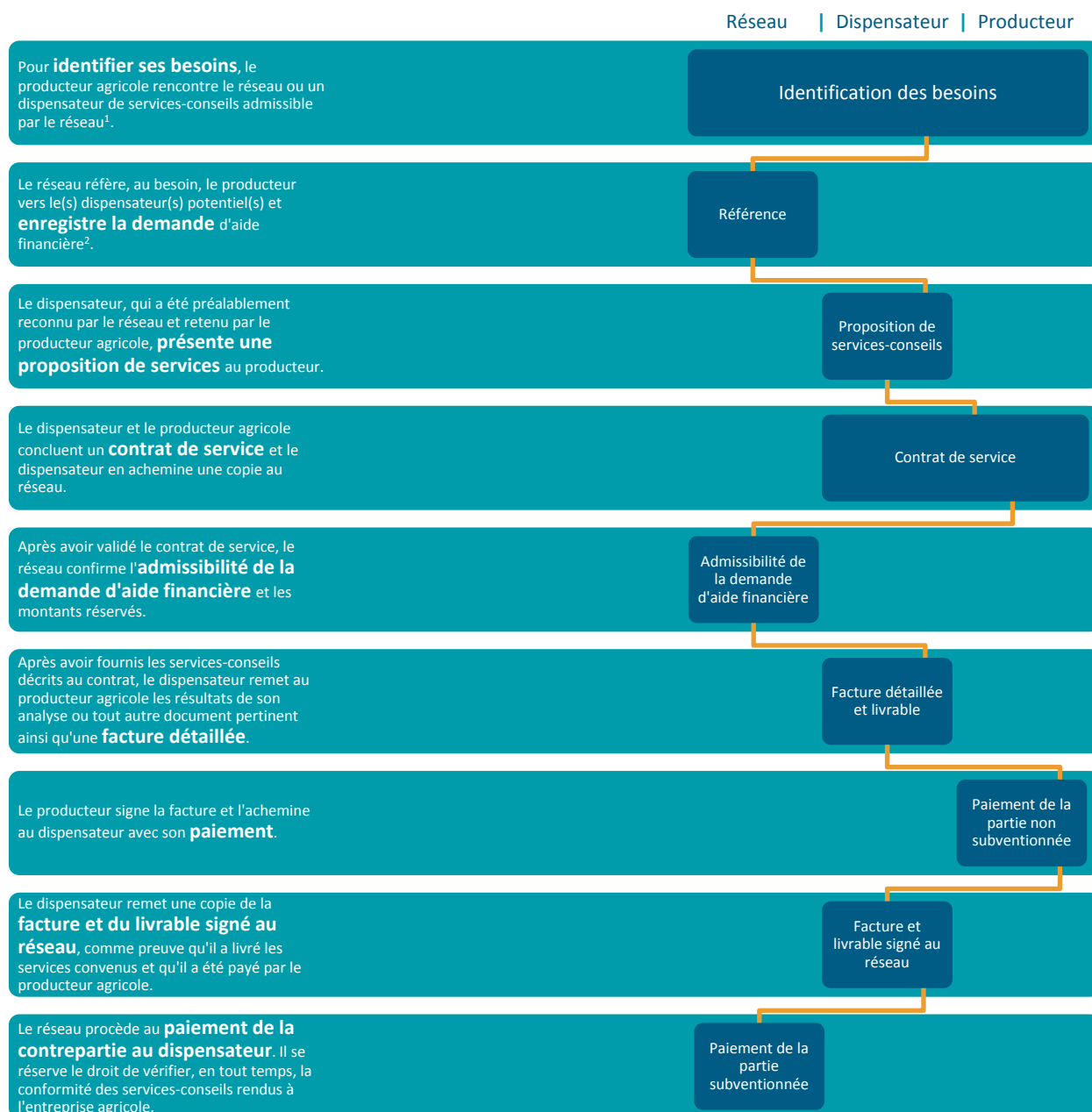
	Type d'aide financière et thématique	Pour les actions planifiées			Pour les actions ayant un résultat d'inscrit ¹		
		NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²
2015-2016	PSC – domaine agroenvironnement :	6 037	41 576	6,9	4 631	13 484	2,9
	> Gestion des matières fertilisantes	4 192	5 043	1,2	2 549	2 863	1,1
	> Santé et conservation des sols	5 549	23 607	4,3	3 555	7 489	2,1
	> Gestion de l'eau	2 072	2 503	1,2	267	292	1,1
	> Phytoprotection	4 169	6 587	1,6	1 896	2 369	1,2
	> Faune, flore et habitats	521	544	1,0	195	197	1,0
	> Évaluation — État des sols	2 990	2 990	1,0	206	206	1,0
	> Évaluation — Pesticides	302	302	1,0	68	68	1,0
	Programme Prime-Vert	2 640	6 123	2,3	435	777	1,8
	Non subventionnée	5 826	46 791	8,0	1 700	5 173	3,0
	Toutes les catégories	6 092	94 490	15,5	4 935	19 434	3,9
Depuis avril 2013	PSC – domaine agroenvironnement :	7 562	48 869	6,5	5 560	15 578	2,8
	> Gestion des matières fertilisantes	4 639	5 534	1,2	2 753	3 082	1,1
	> Santé et conservation des sols	6 827	27 741	4,1	4 211	8 707	2,1
	> Gestion de l'eau	2 611	3 178	1,2	369	401	1,1
	> Phytoprotection	4 940	7 609	1,5	2 200	2 740	1,2
	> Faune, flore et habitats	595	623	1,0	222	225	1,0
	> Évaluation — État des sols	3 786	3 786	1,0	308	308	1,0
	> Évaluation — Pesticides	398	398	1,0	115	115	1,0
	> Programme Prime-Vert	3 376	7 912	2,3	705	1 328	1,9
	Non subventionnée	7 400	58 493	7,9	2 229	6 616	3,0
	Toutes les catégories	7 723	115 274	14,9	6 067	23 522	3,9

1 Pour ce tableau, les actions ayant un résultat d'inscrit indiquent qu'une valeur supérieure à zéro ou un « oui » a été inscrit dans le plan d'action du PAA.

2 Nombre moyen d'actions par entreprise.

Annexe 1 | Cheminement type d'une demande d'aide financière

Cheminement type d'une demande d'aide financière d'un producteur agricole



- 1 Dans le cadre d'activités subventionnées, le réseau régional **devra avoir conclu** une entente avec le dispensateur, par laquelle il établit l'admissibilité de ce dernier.
- 2 Lorsqu'une entreprise agricole nécessite l'intervention de plus d'un dispensateur (ou conseiller), le producteur agricole pourra coordonner les travaux ou encore mandater le réseau ou le dispensateur admissible de son choix.

Annexe 2 | Résultats du contenu des PAA

L'**annexe 2**² présente les résultats du contenu des 1 476 PAA réalisés en 2015-2016 ainsi que du contenu des 7 766 PAA réalisés depuis le 1^{er} avril 2013. Ils sont classés par thématique, c'est-à-dire la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection ainsi que la protection de la faune, de la flore et des habitats. Seules les réponses aux principales questions du PAA sont présentées.

Finalement, les résultats des actions inscrites dans le PAA sont présentés à la fin de l'annexe.

² Il n'est pas possible de présenter l'évolution de l'adoption des pratiques d'agriculture durable au fil des ans car le PAA est complété par l'entreprise agricole une seule fois pour toute la durée du PSC. Ainsi, les PAA réalisés en 2014-2015 et ceux faits en 2015-2016 représentent les diagnostics de deux groupes d'entreprises distincts.

Gestion des matières fertilisantes

Tableau 27 : Répartition des volumes d'épandages de déjections animales en fonction des périodes d'épandages et des temps d'incorporation chez les entreprises agricoles¹

Période d'épandage et temps d'incorporation pour les déjections animales	2015-2016	Depuis avril 2013
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE ² : 644	NE ² : 3 992
> en pré-semis	56 %	56 %
> en post-levée	3 %	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	11 %	10 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	22 %	22 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	8 %	9 %
Pourcentage des volumes épandu sur les cultures annuelles et incorporé :	NE ² : 401	NE ² : 2 642
> immédiatement	6 %	6 %
> moins de 3 heures après l'épandage	7 %	5 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	46 %	50 %
> 24 heures et plus après l'épandage	41 %	39 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE ² : 600	NE ² : 3 539
> au printemps	26 %	26 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	45 %	44 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	25 %	24 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	4 %	6 %
Période d'épandage et temps d'incorporation pour les MRF	2015-2016	Depuis avril 2013
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE ² : 65	NE ² : 370
> en pré-semis	46 %	47 %
> en post-levée	3 %	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	9 %	11 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	30 %	28 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	12 %	11 %
Pourcentage des volumes épandu sur les cultures annuelles et incorporé :	NE ² : 50	NE ² : 235
> immédiatement	18 %	11 %
> moins de 3 heures après l'épandage	14 %	10 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	40 %	47 %
> 24 heures et plus après l'épandage	28 %	32 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE ² : 28	NE ² : 178
> au printemps	37 %	32 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	12 %	18 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	35 %	35 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	16 %	15 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 28 : Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues sur les cultures au cours de la dernière saison selon le suivi du PAEF¹

		2015-2016 NE total ² : 1 014			Depuis avril 2013 NE total ² : 6 048		
		N	P ₂ O ₅	K ₂ O	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues ³	NE ³	876	740	738	5 530	4 755	4 711
	kg / ha	43	14	15	46	15	17

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Nombre d'entreprise ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

Tableau 29 : Mode d'application des engrais minéraux à prédominance azotée¹

Mode d'application	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Fractionnement des applications en post-levée d'engrais azotés dans certaines cultures	605	766	79 %	3 715	4 698	79 %
Application de l'engrais minéral en bande	574	768	75 %	3 691	4 830	76 %
Application d'urée à la volée sans enfouissement	163	766	21 %	1 060	4 698	23 %
Pour les entreprises qui appliquent de l'urée sans enfouissement : pourcentage de l'application d'urée à la volée sans enfouissement par rapport au total appliqué	82 %			80 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Santé et conservation des sols

Tableau 30 : Observations faites par l'entreprise agricole sur ses rendements¹

Observations	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présences de champs qui, même dans les années favorables, donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente	566	1 323	43 %	3 141	7 414	42 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 31 : Problèmes liés au mauvais égouttement des sols, au drainage, à la compaction ainsi que leurs incidences sur le rendement¹

Observations dans un ou plusieurs champs	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présences de flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence :	603	1 323	46 %	3 499	7 414	47 %
> incidence sur le rendement	548	603	91 %	3 193	3 499	91 %
Présence de cuvettes ou de dépressions :	695	1 323	53 %	4 093	7 414	55 %
> incidence sur le rendement	588	695	85 %	3 592	4 093	88 %
Présence de traces causées par le passage de la machinerie :	431	1 323	33 %	2 796	7 414	38 %
> incidence sur le rendement	322	431	75 %	2 108	2 796	75 %
Zones où les équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol :	196	1 323	15 %	1 336	7 414	18 %
> incidence sur le rendement	154	196	79 %	1 077	1 336	81 %
Autres signes de compaction des sols :	321	1 323	24 %	2 037	7 414	27 %
> incidence sur le rendement	246	321	77 %	1 689	2 037	83 %
Présence de zones, dont la croissance est supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à celle située entre les drains ⁴	223	1 008	22 %	1 747	6 153	28 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

Tableau 32 : Observations faites par l'entreprise agricole concernant l'érosion¹

Observations	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	Superficie (ha)	% des superficies cultivées	NE ²	Superficie (ha)	% des superficies cultivées
Superficie des champs dont le sol est à nu, sans couvert végétal, en hiver	873	42 797	30 %	5 304	322 827	31 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 33 : Problèmes liés à l'érosion et leurs indices sur le rendement¹

Observations dans un ou plusieurs champs	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Rigoles creusées par l'eau :	342	1 323	26 %	2 373	7 414	32 %
> incidence sur le rendement	208	342	61 %	1 435	2 373	60 %
Accumulation de particules de sol à certains endroits :	226	1 323	17 %	1 580	7 414	21 %
> incidence sur le rendement	123	226	54 %	857	1 580	54 %
Particules de sol transportées par le vent :	151	1 323	11 %	992	7 414	13 %
> incidence sur le rendement	52	151	34 %	328	992	33 %
Problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol :	155	1 323	12 %	1 104	7 414	15 %
> incidence sur le rendement	120	155	77 %	886	1 104	80 %
Présence de champs dont la pente est supérieure à 5 % et qui se terminent directement dans un fossé ou un cours d'eau ⁴	317	1 323	24 %	1 841	7 414	25 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

Tableau 34 : Pratiques liées à la conservation des sols faites par les entreprises agricoles¹

Observations	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Profil de sols fait au champ depuis les cinq dernières années	251	1 323	19 %	1 676	7 414	23 %
Sous-solage réalisé depuis les cinq dernières années	246	1 323	19 %	1 622	7 414	22 %
Tracteurs munis de roues doubles, de roues larges ou de chenilles	880	1 323	67 %	5 483	7 414	74 %
Rotation des cultures	1 035	1 323	78 %	6 049	7 414	82 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 35 : Superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail du sol¹

Type de travail primaire du sol		Automne			Printemps			Total		
		NE ²	ha	%	NE ²	ha	%	NE ²	ha	%
2015-2016 NE total ³ : 1 312	Labour conventionnel	618	25 134	32 %	65	1 595	2 %	646	26 729	34 %
	Travail réduit	366	24 496	31 %	268	12 679	16 %	539	37 175	47 %
	Semis direct	96	5 389	7 %	164	9 496	12 %	240	14 885	19 %
	Culture sur billons permanents	18	133	0,2 %	14	145	0,2 %	22	279	0,4 %
Total		864	55 152	70 %	441	23 915	30 %	1 035	79 068	100 %
Depuis avril 2013 NE total ³ : 7 356	Labour conventionnel	3 931	194 104	32 %	424	11 191	2 %	4 114	205 295	33 %
	Travail réduit	2 345	179 680	29 %	1 501	97 492	16 %	3 304	277 171	45 %
	Semis direct	545	37 943	6 %	1 316	88 390	14 %	1 758	126 334	21 %
	Culture sur billons permanents	50	1 749	0,3 %	56	4 773	1 %	85	6 522	1 %
Total		5 244	413 476	67 %	2 736	201 846	33 %	6 163	615 322	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 36 : Superficies protégées par une couverture végétale durant l'hiver selon le type de couvert¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	ha	%	NE ²	ha	%
Superficies protégées par une couverture végétale faite :						
> d'engrais vert enfoui au printemps suivant	114	2 231	3 %	608	19 938	4 %
> de cultures d'automne (ex. : blé d'automne, seigle, etc.)	66	1 159	2 %	399	11 605	3 %
> de prairies et pâturages	846	53 017	78 %	4 889	358 750	79 %
> de repousses de rejets de battage	131	5 163	7 %	774	32 068	7 %
> de cultures permanentes (ex. : vergers, bleuets, fraises, framboises, etc.)	175	6 752	10 %	876	29 181	7 %
Total	1 077	68 321	100 %	6 110	451 542	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

Tableau 37 : Superficies sous couverts végétaux et enfouies par différent type de travail du sol et de culture¹

Type de culture		Par labour			Par travail réduit			Total	
		NE ²	ha	%	NE ²	ha	%	ha	%
2015-2016	Engrais vert	31	442	6 %	57	1 276	17 %	1 718	23 %
	Prairie et pâturage	335	5 101	67 %	63	804	10 %	5 905	77 %
Total		359	5 543	73 %	119	2 080	27 %	7 623	100 %
Depuis avril 2013	Engrais vert	216	5 978	10 %	288	10 088	18 %	16 066	28 %
	Prairie et pâturage	2 012	36 251	62 %	354	5 973	10 %	42 224	72 %
Total		2 169	42 229	72 %	625	16 061	28 %	58 290	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

Gestion de l'eau

Tableau 38 : Respect de la bande riveraine¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présence de superficies cultivées à l'intérieur de la bande riveraine définie par le MDDELCC ou par un règlement municipal	12	1 132	1 %	182	6 582	3 %
Si oui, pourcentage des champs en culture annuelle ou permanente (excluant les prairies et les pâturages) qui dispose d'une bande riveraine conforme le long des cours d'eau	34 %			61 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 39 : Informations concernant la protection des puits d'eau potable chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présence de puits d'eau potable dans un rayon de 300 m autour des installations d'élevage et champs agricoles	1 005	1 459	69 %	5 666	7 701	74 %
Entreprises ayant un puit à moins de 30 m des terres en culture	775	958	81 %	4 660	5 597	83 %
Maintien d'une aire de protection immédiate d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	973	1 005	97 %	5 490	5 666	97 %
Emplacement de chacun des puits adéquatement marqué sur le terrain	541	943	57 %	2 993	5 551	54 %
Puits tous indiqués sur le plan de ferme	807	943	86 %	4 601	5 551	83 %
Présence de puits, en propriété, localisés à l'intérieur des terres cultivées	622	1 005	62 %	3 733	5 666	66 %
Puits protégés contre la contamination de surface, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	607	622	98 %	3 612	3 733	97 %
Analyses d'eau des puits depuis les cinq dernières années, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	419	622	67 %	2 626	3 733	70 %
Si oui, les analyses ont révélé la présence de nitrates ou de coliformes totaux dans l'eau des puits d'approvisionnement en eau potable de l'exploitation	14	419	3 %	109	2 626	4 %
Nombre de puits à moins de 30 m des terres en culture	2 638			17 401		
Nombre moyen de puits à moins de 30 m des terres en culture	3,4 puits			3,7 puits		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 40 : Informations concernant les aires de protection bactériologique ou virologique chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présence de parcelles qui recoupent des aires de protection bactériologique ou virologique connues par la municipalité ou par le producteur aux termes du Règlement sur le captage des eaux souterraines	17	1 333	1 %	145	7 437	2 %
Si oui, application des normes d'épandage des matières fertilisantes concernant les parcelles situées à l'intérieur des aires de protection	16	17	94 %	143	145	99 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 41 : Informations concernant les superficies en zones inondables chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Superficies cultivées en zones inondables récurrentes (0-2 ans) à la ferme	146	1 329	11 %	876	7 429	12 %
Superficie (ha) de ces zones inondables	1 046			6 474 ha		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Phytoprotection

Tableau 42 : Dépistage chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016		Depuis avril 2013	
	Cultures annuelles NE ² : 931	Cultures pérennes NE ² : 994	Cultures annuelles NE ² : 5 735	Cultures pérennes NE ² : 5 735
Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :				
> dépistage pour les mauvaises herbes	75 %	19 %	77 %	17 %
> dépistage pour les maladies	52 %	19 %	45 %	16 %
> dépistage pour les insectes	49 %	19 %	45 %	16 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 43 : Utilisation de pratiques de lutte intégrée chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016		Depuis avril 2013							
	Cultures annuelles NE² : 931	Cultures pérennes NE² : 994	Cultures annuelles NE² : 5 735	Cultures pérennes NE² : 5 735						
Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :										
> traitements chimiques pleine largeur ou plein champ	70 %	14 %	76 %	13 %						
> désherbage mécanique ou manuel	13 %	5 %	10 %	5 %						
> utilisation réduite des herbicides (ex. : application localisée, application en bandes)	5 %	7 %	7 %	7 %						
> d'autres moyens de lutte que les insecticides et les fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges)	5 %	3 %	3 %	2 %						
	2015-2016					Depuis avril 2013				
	NE²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des cultivars résistants aux insectes et aux maladies lorsque le choix des cultivars le permet	1 106	20 %	65 %	10 %	4 %	6 191	24 %	62 %	9 %	5 %
Prise en compte de l'impact sur les insectes utiles lors du choix d'un pesticide	978	23 %	48 %	20 %	9 %	5 870	22 %	45 %	21 %	12 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 44 : Utilisation de l'information disponible en lutte intégrée chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016					Depuis avril 2013				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation de l'information en provenance du RAP	1 047	12 %	37 %	22 %	29 %	6 228	13 %	34 %	23 %	31 %
Utilisation de l'information en provenance de SAgE pesticides	1 047	5 %	26 %	22 %	47 %	6 228	4 %	21 %	22 %	53 %
Utilisation des seuils d'intervention disponibles provenant du RAP lors de l'application d'un insecticide ou d'un fongicide	851	25 %	48 %	14 %	13 %	5 355	25 %	42 %	15 %	18 %
Lectures en phytoprotection pour l'amélioration des connaissances sur ce sujet	1 316	11 %	52 %	26 %	11 %	7 314	13 %	52 %	25 %	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 45 : Informations concernant la résistance chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016					Depuis avril 2013				
	NE ²	NE total ³		%		NE ²	NE total ³		%	
Selon la connaissance du producteur, présence sur les superficies cultivées d'ennemis de culture résistant aux pesticides	45	1 047		4 %		281	6 228		5 %	
	2015-2016					Depuis avril 2013				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Variation des groupes de pesticides afin de tenir compte du risque de développement de la résistance, lorsque le nombre de produits homologués le permet	1 047	25 %	53 %	15 %	7 %	6 228	27 %	50 %	15 %	8 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 46 : Informations concernant les applications de pesticide chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Applications de pesticides à forfait	391	1 046	37 %	2 111	6 221	34 %
Si oui, pourcentage des superficies qui fait l'objet d'applications à forfait	389		87 %	2 096		86 %
Suivi des travaux effectués par le forfaitaire	382	391	98 %	2 041	2 111	97 %
Application habituelle de pesticides tôt le matin ou en fin de journée	490	531	92 %	3 156	3 454	91 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 47 : Informations concernant l'utilisation du registre des interventions phytosanitaires¹

	2015-2016			Depuis avril 2013						
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%				
Tenu d'un registre des interventions phytosanitaires	414	621	67 %	2 656	4 098	65 %				
Si oui, contenu du registre :										
> informations sur le dépistage	232	386	60 %	1 538	2 543	60 %				
> interventions phytosanitaires mécaniques ou biologiques	181	251	72 %	972	1 493	65 %				
> données relatives à l'efficacité des interventions effectuées	237	414	57 %	1 509	2 656	57 %				
> conditions météorologiques au moment des applications (vents, température)	243	412	59 %	1 376	2 649	52 %				
	2015-2016					Depuis avril 2013				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des données du registre pour planifier la prochaine saison de production	406	25 %	57 %	14 %	4 %	2 592	25 %	53 %	13 %	9 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 48 : Fréquence de réglage des pulvérisateurs chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016					Depuis avril 2013				
	NE ²	Jamais	Moins d'une fois / an	Une fois par saison	Deux fois par saison	NE ²	Jamais	Moins d'une fois / an	Une fois par saison	Deux fois par saison
Fréquence du réglage des pulvérisateurs	619	3 %	24 %	64 %	9 %	4 093	3 %	28 %	60 %	9 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 49 : Utilisation des éléments d'équipement de protection individuelle lors de la préparation ou de l'application des pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	Toujours	Souvent	Jamais	Toujours	Souvent	Jamais
Lors de la préparation et de l'application des pesticides, utilisation des éléments de l'équipement de protection individuelle suivant par le producteur ou son employé :	NE ² : 621			NE ² : 4 098		
> gants de caoutchouc	66 %	27 %	7 %	68 %	25 %	7 %
> masque de protection respiratoire	24 %	28 %	48 %	25 %	26 %	49 %
> bottes de caoutchouc	41 %	30 %	29 %	42 %	28 %	30 %
> vêtement de protection (ex. : imperméable « Tyvek », tablier)	22 %	30 %	48 %	23 %	26 %	51 %
> lunettes de protection	29 %	29 %	42 %	30 %	27 %	43 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 50 : Lieux de rinçage du pulvérisateur chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Rinçage de la cuve intérieure du pulvérisateur	580	619	94 %	3 931	4 092	96 %
	NE ²	%		NE ²	%	
Si oui, endroit où le rinçage est le plus souvent effectué :	NE total ³ : 578			NE total ³ : 3 915		
> dans la cour de l'entreprise	69	12 %		545	14 %	
> sur une surface enherbée	199	34 %		1 315	34 %	
> sur la culture déjà traitée	293	51 %		1 874	47 %	
> dans un autre endroit	17	3 %		181	5 %	

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 51 : Utilisation des restes de bouillies de pesticides et des contenants de pesticides vides chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016		Depuis avril 2013	
	NE ²	%	NE ²	%
Utilisation, le plus souvent, des restes de bouillies de pesticides :	NE total ³ : 621		NE total ³ : 4 093	
> pulvérisé sur la culture	195	31 %	1 431	35 %
> pulvérisé sur un champ enherbé	30	5 %	215	5 %
> laissé dans le pulvérisateur	5	1 %	14	0,3 %
> volume à pulvériser bien déterminé pour éviter des surplus de bouillie	384	62 %	2 356	57 %
> autres moyens d'élimination	7	1 %	77	2 %
Lieu pour jeter, le plus souvent, les contenants de pesticides vides :	NE total ³ : 619		NE total ³ : 4 058	
> dans un endroit prévu à cette fin	533	86 %	3 480	86 %
> avec les ordures ménagères	60	10 %	380	9 %
> à l'aide d'un autre moyen	26	4 %	198	5 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 52 : Mesures prises pour éviter la dérive des pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2015-2016			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Des mesures sont prises pour éviter la dérive des pesticides	583	619	94 %	3 699	4 092	90 %
	NE ²	%		NE ²	%	
Type de mesures prises :	NE total ³ : 583			NE total ³ : 3 699		
> buses antidérive	277	48 %		1 708	46 %	
> haie brise-vent	105	18 %		727	20 %	
> pulvérisateur de type tour ou de type tunnel (vergers, vignes, framboises, arbres de Noël, etc.)	28	5 %		140	4 %	
> adjuvant dans la bouillie visant à réduire les risques de dérive des pesticides	151	26 %		957	26 %	
> choix d'un moment d'application idéal pour éviter la dérive des pesticides	507	87 %		3 216	87 %	
> autres mesures	19	3 %		135	4 %	

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 53 : Types de certification biologique chez les entreprises agricoles¹

Type de certification	2015-2016		Depuis avril 2013	
	Certification biologique	Certification biologique en transition	Certification biologique	Certification biologique en transition
	NE ¹	NE ¹	NE ¹	NE ¹
Liée à la culture végétale	83	62	365	135
	Superficie (NE ² : 72)	Superficie (NE ² : 55)	Superficie (NE ² : 331)	Superficie (NE ² : 106)
	5 503 ha	2 692 ha	41 959 ha	6 994 ha
	NE ¹	NE ¹	NE ¹	NE ¹
Liée à la production animale	23	6	123	19

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprise ayant répondu positivement à cette question.

3 Nombre d'entreprise ayant indiqué une superficie.

Protection de la faune, de la flore et des habitats

Tableau 54 : Présence de milieux humides, d'espèces en péril menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et d'espèces exotiques chez les entreprises agricoles¹

		2015-2016		Depuis avril 2013	
		NE ²	%	NE ²	%
		NE total ³ : 1 327		NE total ³ : 7 423	
Présence d'un ou plusieurs milieux humides sur l'exploitation (étang, marais, marécage, tourbière)		178	13 %	1 118	15 %
Selon la connaissance du producteur, la propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées		28	2 %	136	2 %
Selon la connaissance du producteur, il y a présence d'espèces exotiques envahissantes sur la propriété	À l'intérieur même des champs cultivés	56	4 %	327	4 %
	En dehors des champs cultivés	130	10 %	723	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Détails sur les actions inscrites dans le PAA

Les tableaux suivants présentent les résultats des actions inscrites dans les PAA des entreprises agricoles depuis avril 2013. Les actions sont regroupées par thématique et le mode de financement est identifié par les acronymes suivants : Programme services-conseils (PSC), programme Prime-Vert (PV) et non-subventionné (NS).

Tableau 55 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique du Bilan de phosphore et du plan agroenvironnemental de fertilisation de l'entreprise

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
200	NS	Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	832	164	164 oui
300	NS	Réaliser annuellement le PAEF	441	386	386 oui
301	NS	Réaliser annuellement le bilan phosphore	433	380	380 oui
302	NS	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.) (kg de P ₂ O ₅)	24	16	81 218 kg
303	NS	Réduire le cheptel animal	1	0	0
304	NS	Réduire la charge de phosphore (kg de P ₂ O ₅) conformément au droit d'exploitation	2	1	1 oui
305	NS	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée (kg de P ₂ O ₅)	5	1	500 kg
306	NS	Réduction de l'importation de fumier	1	0	0
308	NS	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	6	0	0
309	NS	Optimiser l'utilisation des superficies possédées par l'exploitant	3	0	0
310	NS	Changer la régie de culture	6	0	0
311	NS	Augmenter l'exportation des fumiers	27	0	0
312	NS	Exporter des fumiers (kg de P ₂ O ₅)	36	4	2 296 kg
313	NS	Acheter ou louer des terres (kg de P ₂ O ₅)	5	2	6 021 kg
315	NS	Améliorer la génétique du troupeau	1	0	0
317	NS	Importer des déjections animales (kg de P ₂ O ₅)	29	11	33 508 kg
318	SC	Faire réaliser un bilan alimentaire	255	56	56 oui

Tableau 56 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la gestion des fertilisants

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
400	PV	Traiter les biogaz des déjections animales et, au besoin, installer un recouvrement étanche des ouvrages de stockage	125	5	7 recouvrements
401	NS	Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	286	92	135 regards
402	NS	Construire une structure d'entreposage étanche	22	4	4 oui
403	NS	Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	35	2	2 toitures
404	NS	Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	49	7	352 jours
405	NS	Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	262	126	126 oui
406	NS	Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage	77	10	10 oui
407	NS	Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	15	11	11 oui
408	NS	Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	31	3	3 oui
409	NS	Enlever ou valoriser l'amas dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	29	5	5 oui
410	NS	Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales	72	7	7 oui
411	NS	Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage de fumier solide en amas au champ	162	39	39 oui
412	NS	Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	167	33	33 oui
413	NS	Respecter les normes du REA pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	6	4	4 oui
414	NS	Posséder une entente écrite et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	15	4	4 oui
416	NS	Posséder un registre d'expédition pour le traitement	3	0	0
417	NS	Procéder à la caractérisation des déjections animales	102	33	33 oui
418	NS	Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	114	50	50 oui
419	NS	Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	293	26	76 analyses
420	NS	Utiliser une moulée multiphase dans l'alimentation	35	0	0
421	NS	Utiliser de la phytase dans l'alimentation	35	0	0
422	NS	Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	1 055	328	328 oui
423	NS	Chauler les sols	910	92	2 225 ha
424	NS	Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	844	199	199 oui
425	NS	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les	100	10	18 systèmes

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		doses recommandées			
426	NS	Régler le matériel d'épandage	1 160	35	48 épandeurs
427	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	219	30	19 955 m ³
428	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	37	2	685 m ³
429	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	120	14	8 644 m ³
430	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	114	6	6 487 m ³
431	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	49	3	3 972 m ³
432	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 3 heures après l'épandage	80	8	3 240 m ³
433	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 3 à 24 heures après l'épandage	537	43	42 250 m ³
434	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 24 heures après l'épandage	108	4	2 231 m ³
435	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	75	10	3 500 m ³
436	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	88	13	10 059 m ³
437	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	108	20	16 674 m ³
438	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	92	11	3 659 m ³
439	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	185	31	41 477 m ³
440	SC	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	145	18	18 oui
441	PV	Gérer les matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	84	11	11 oui
442	NS	Fractionner l'application des engrais minéraux	535	40	1 507 ha
443	NS	Favoriser l'enfouissement de l'urée lors de son application à la volée	536	50	50 oui
444	NS	Appliquer les engrais en bandes	456	18	391 ha
445	NS	Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	13	5	5 oui
447	NS	Rendre l'ouvrage de stockage conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	2	1	1 oui
448	NS	Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas au champ	1	0	0

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
449	NS	Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	7	5	5 oui
450	NS	Faire des amas au champ	10	2	2 oui
451	NS	Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	72	50	693 analyses
452	NS	Prendre des analyses foliaires	67	55	1 873 ha
454	NS	Diminuer les achats d'engrais minéraux	5	0	0
455	NS	Amender les sols	58	46	1 884 ha
456	SC	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	207	70	70 oui
457	PV	Mettre en place des aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	69	11	13 aménagements
458	SC	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	810	482	1 126 amas
459	SC	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	4 117	2 456	114 139 ha

Tableau 57 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la santé et la conservation des sols

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
500	SC	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	3 786	308	6 510 ha
501	SC	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	2 620	535	16 040 ha
502	SC	Cultiver des cultures de couverture	3 590	880	23 488 ha
503	SC	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	1 847	395	9 519 ha
504	SC	Cultiver les champs en contrepente	310	34	532 ha
505	SC	Faire de la culture sur billons	48	29	3 023 ha
506	SC	Faire du semis direct	2 716	909	128 455 ha
507	SC	Faire du travail en bandes alternées	13	6	375 ha
508	SC	Faire la culture sur planches permanentes	24	7	45 ha
509	SC	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1 300	293	9 461 ha
510	SC	Faire le travail réduit du sol	3 404	1 214	57 051 ha
511	NS	Laisser les résidus à la surface du sol	574	48	1 925 ha
512	NS	Maintenir le champ sous cultures pérennes	154	9	142 ha
513	SC	Améliorer la gestion des pâturages	1 323	420	6 004 ha
514	SC	Améliorer la gestion des prairies	3 766	2 014	51 410 ha
515	NS	Faire réaliser un état du drainage	1 715	108	2 163 ha
516	NS	Réaliser des profils de sols	1 628	100	1 340 ha
517	SC	Corriger et prévenir la compaction des sols	3 818	1 047	31 505 ha
518	NS	Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	533	113	113 oui
519	NS	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour réduire les risques de compaction des sols	88	5	34 systèmes
520	NS	Sous-soler les champs compactés	176	9	340 ha
521	NS	Ajuster la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction	213	8	11 machines agricoles
522	NS	Drainer souterrainement les champs	162	23	708 ha
523	NS	Réparer le réseau de drainage souterrain	68	9	398 ha
524	NS	Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	1 079	48	130 tracteurs
525	NS	Planter ou améliorer le système de rotation des cultures	524	25	431 ha
526	NS	Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol	51	6	42 ha
527	NS	Régler les semoirs	9	2	2 semoirs
528	SC	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	745	131	1 698 ha
529	SC	Faire des apports de matières organiques au champ	604	188	9 926 ha
530	SC	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	1 613	605	605 oui

Tableau 58 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la gestion de l'eau

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
600	NS	Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	64	4	1 170 m ³
601	NS	Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet	26	2	2 oui
602	NS	Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois l'an	58	3	3 oui
603	NS	Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	34	7	7 oui
604	NS	Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	20	2	11 sites
605	NS	Aménager des traverses à gué pour les animaux	7	0	0
606	NS	Installer des clôtures	11	0	0
607	PV	Aménager les bandes riveraines arborescentes ou arbustives au-delà de la réglementation	253	17	20 946 m ²
608	PV	Aménager les bandes riveraines herbacées au-delà de la réglementation	168	12	10 140 m ²
609	SC	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	640	131	129 754 m
610	NS	Ne pas cultiver dans les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	103	13	13 oui
611	NS	Ne pas épandre des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par un règlement	60	3	3 oui
612	NS	Ne pas épandre des matières fertilisantes à moins d'un mètre le long de tous les fossés	67	9	9 oui
613	PV	Aménager des avaloirs munis d'un bassin de retenue et de sédimentation	645	77	2 346 avaloirs
614	PV	Aménager des avaloirs en site pentu	275	42	269 avaloirs
615	PV	Aménager des déversoirs engazonnés	161	16	2 219 déversoirs
616	PV	Aménager des déversoirs enrochés	828	111	2 658 déversoirs
617	PV	Aménager des rigoles ou fossés d'interception engazonnés ou enrochés en travers de la pente	233	22	3 612 m ²
618	PV	Aménager des risbermes associées à un réseau de drainage de surface	151	26	1 763 m
619	PV	Aménager des seuils dans le fossé	64	8	14 seuils
620	PV	Aménager des voies d'eau engazonnées ou enrochées	313	32	26 111 m ²
621	PV	Aménager un ouvrage de retenue et de sédimentation (ex. : bassin, étang)	70	11	14 ouvrages
622	PV	Protéger les confluences de fossés érodés	392	28	79 confluences
623	PV	Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	134	13	4 712 m ²

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
624	PV	Stabiliser ou revégétaliser les talus des fossés	372	31	86 421 m ²
625	NS	Recreuser des fossés	110	9	7 764 m
626	NS	Réaliser un meilleur drainage de surface	287	36	638 ha
627	NS	Aménager des tranchées filtrantes	48	4	256 m
628	NS	Aménager des puits d'infiltration	52	1	1 puit
629	NS	Aplanir les champs	399	45	1 853 ha
630	NS	Dégager les ponceaux obstrués	463	22	23 ponceaux
631	NS	Remplacer des ponceaux	223	17	2 041 ponceaux
632	NS	Stabiliser des ponceaux	286	21	35 ponceaux
633	NS	Refaire des ponts ou ponceaux existants	108	9	2 028 ponts
634	NS	Construire des ponceaux	30	6	10 ponceaux
635	SC	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	241	23	318 ha
636	NS	Ne pas cultiver dans la zone inondable	32	3	8 ha
637	NS	Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	84	8	120 ha
638	NS	Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation humaine en eau potable	179	14	33 puits
639	NS	Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	41	5	8 puits
640	NS	Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	2 371	155	283 puits
641	NS	Identifier tous les puits sur le plan de ferme	899	100	100 oui
642	NS	Installer une clôture afin de protéger le puits	91	1	1 clôture
642.1	NS	Protéger les puits contre la contamination	38	3	3 oui
643	SC	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1 592	169	198 échantillons
644	NS	Désinfecter le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation	85	16	16 oui
645	NS	Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	9	0	0
646	NS	Identifier sur le plan de ferme les aires de protection bactériologiques et virologiques	4	0	0
647	NS	Respecter les normes d'épandage des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection bactériologiques et virologiques	4	1	1 oui
648	NS	Obturer les puits inutilisés	273	6	6 puits
649	NS	Mesurer les volumes d'eau prélevés à l'aide d'instruments	3 048	142	142 oui
650	PV	Gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	66	10	10 186 m ³
651	SC	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes	509	33	5 538 m ³

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale			
651.1	NS	Modifier les abreuvoirs pour limiter les pertes en eau	742	40	40 oui
651.2	NS	Mieux gérer l'irrigation des cultures (ex. : déterminer les besoins en eau de la culture, déterminer l'efficacité de l'équipement d'irrigation, modifier l'équipement d'irrigation)	103	6	6 oui
652	NS	Analyser l'eau d'irrigation, de lavage de fruits et légumes ou d'abreuvement des animaux pour en déterminer la qualité	363	16	16 oui
653	PV	Aérer les étangs d'irrigation	113	19	19 oui
654	NS	Utiliser des outils pour gérer l'irrigation	246	18	18 oui
655	NS	Utiliser les services d'un professionnel habilité pour gérer l'irrigation	185	13	13 oui
656	PV	Aménager des haies brise-vents	505	95	110 161 m
657	PV	Convertir de façon permanente des superficies cultivées vulnérables à l'érosion	77	10	48 ha
658	NS	Reboiser	1	0	0
659	NS	Aménager des nouvelles sorties de drain	19	3	7 sorties
660	NS	Protéger les sorties de drain existantes	63	14	79 sorties
661	NS	Prolonger des sorties de drain	1	0	0
662	NS	Nettoyer les sorties de drain	8	0	0
663	NS	Identifier les sorties de drain	7	1	10 sorties
664	NS	S'assurer du bon fonctionnement et de la protection des aménagements hydroagricoles	1	1	14 aménagements
665	NS	Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	6	2	3 m
666	NS	Aménager des risbermes	5	2	115 m
670	NS	Stabiliser ou revégétaliser les talus des cours d'eau	25	3	852 m
671	NS	Aménager des traverses à gué pour la machinerie	2	0	0
672	NS	Nettoyer les obstacles (ex. : embâcles, barrages de castor, etc.)	1	0	0
673	NS	Drainer des berges	2	0	0
677	NS	Végétaliser des talus des cours d'eau	5	0	0
679	NS	Gérer la végétation riveraine et les obstructions (nettoyage)	4	0	0
680	NS	Entretien de cours d'eau par la MRC	5	1	600 m
681	SC	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	196	45	45 oui

Tableau 59 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la phytoprotection

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
700	NS	Participer à des activités de formation traitant de la phytoprotection	3 351	197	197 oui
701	NS	Utiliser des informations provenant de guides spécifiques à vos cultures	2 076	157	157 oui
702	NS	Utiliser des cultivars résistants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)	533	35	35 oui
703	NS	Utiliser des informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	2 679	169	169 oui
704	NS	Utiliser des informations provenant de SAgE	3 433	235	235 oui
705	NS	Faire une rotation des groupes de pesticides	1 114	91	91 oui
706	NS	Choisir un pesticide en fonction de son impact sur les insectes et acariens utiles	511	39	39 oui
707	NS	Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	46	8	8 oui
708	NS	Introduire l'utilisation de pesticides à moindre risque ou l'utilisation de semences non traitées aux insecticides pour l'entreprise	1 137	104	104 oui
709	NS	Utiliser les seuils d'intervention disponibles lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide	1 174	105	105 oui
710	NS	Prendre des mesures pour gérer les ennemis de culture résistants ou problématiques	104	17	17 oui
711	NS	Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	62	6	6 oui
712	NS	Appliquer les pesticides tôt le matin ou à la fin de la journée	804	92	92 oui
713	NS	Lire les étiquettes des pesticides	178	18	18 oui
714	NS	Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et, au besoin, y ajouter d'autres informations (interventions mécaniques, efficacité des interventions, dépistage, données météorologiques, etc.)	2 524	418	418 oui
715	NS	Utiliser les données de votre registre pour planifier la prochaine saison de production	378	37	37 oui
716	NS	Régler le pulvérisateur (action réglage)	719	85	85 oui
717	PV	Améliorer la sécurité et l'efficacité du matériel de pulvérisation	1 075	266	266 oui
718	PV	Améliorer la technique de pulvérisation afin de réduire les risques des pesticides	637	177	177 oui
719	PV	Ajouter un équipement sur le pulvérisateur ou le semoir afin de réduire la dérive des pesticides	845	249	249 oui
720	NS	Équiper la cabine d'un filtre à pesticide	707	39	39 oui
721	SC	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	3 142	752	752 oui
722	NS	Porter des équipements de protection adéquats lors de la	1 603	153	153 oui

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		préparation ou de l'application de pesticides (se référer à SAgE pesticides ou à l'étiquette du produit)			
723	NS	Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	78	14	14 oui
724	NS	Rincer adéquatement la cuve de votre pulvérisateur sur la culture déjà traitée ou sur une surface enherbée	517	77	77 oui
725	NS	Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	49	7	7 oui
726	NS	Recycler l'excédent de bouillie sur des parcelles qui n'ont pas encore été traitées et qui nécessitent le même traitement (tenir compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	25	4	4 oui
727	NS	Éliminer les surplus de bouillie en faisant appel à une entreprise spécialisée	4	0	0
728	NS	Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	394	47	47 oui
729	NS	Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDELCC	65	11	11 oui
730	NS	Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	377	34	34 oui
731	NS	Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	30	2	2 oui
732	NS	Respecter les délais avant récolte	85	8	8 oui
733	NS	Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	181	13	13 oui
734	NS	Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	34	5	5 oui
735	NS	Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	202	26	26 oui
736	SC	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	398	115	115 oui
737	SC	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	268	126	3 936 ha
738	SC	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	166	76	2 796 ha
739	SC	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	426	198	4 156 ha
740	SC	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	71	27	265 ha
741	SC	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	126	42	545 ha
742	SC	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	313	197	19 452 ha
743	NS	Utiliser des semences non traitées aux insecticides	3	0	0
744	NS	Conserver des zones de refuge pour les insectes	2	0	0
745	NS	Dépister les champs pour les mauvaises herbes	25	4	79 ha
746	NS	Dépister les champs pour les maladies	30	7	129 ha
747	NS	Dépister les champs pour les insectes ou les acariens (nuisibles et	46	16	241 ha

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		bénéfiques)			
749	NS	Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	1	0	0
750	NS	Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	41	8	8 oui
751	SC	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	3 097	1 322	6 950 pratiques

Tableau 60 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la faune de la flore et des habitats

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
800	NS	Faire réaliser une Évaluation du potentiel d'aménagements favorables à la biodiversité	137	3	78 ha
801	PV	Aménager des haies ou des îlots boisés (arbres et/ou arbustes) favorables à la connectivité écologique	65	13	152 ha
802	NS	Consulter des professionnels locaux des ministères responsables dans le domaine qui proposeront, s'il y a lieu, des aménagements propres à votre exploitation	43	3	3 oui
803	NS	Réprimer les espèces exotiques envahissantes	265	49	49 oui
804	SC	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	481	155	155 oui
805	NS	Assurer un suivi et un entretien adéquat dans les aménagements récemment établis pour contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes	23	3	3 oui
806	PV	Aménager des zones tampons pour protéger les milieux naturels sensibles ou d'intérêt écologique	32	2	16 ha
807	PV	Aménager un étang ou un marais pour la faune	54	6	6 oui
808	PV	Aménager des bandes riveraines pour la faune	31	4	805 m
809	NS	Participer au projet collectif en mettant en place les interventions prévues au projet	18	2	2 oui
810	SC	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	142	70	70 oui
811	PV	Aménager un habitat favorable aux pollinisateurs	34	3	1 470 m ²
812	PV	Aménager un habitat favorable aux ennemis naturels des ravageurs des cultures	22	0	0
813	PV	Effectuer un autre type d'aménagement favorable à la biodiversité	19	1	500 m ²

Annexe 3 | Résultats par région pour 2015-2016

L'**annexe 3** présente les résultats par région, pour 2015-2016, ainsi que les résultats depuis avril 2013 pour certaines catégories d'informations. Un portrait du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide financière dans le PSC est présenté selon le type d'intervention. Un second portrait fait part du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié d'accompagnement et de suivi ainsi que le nombre d'heures par thématique. Quelques résultats des PAA sont présentés dans les thématiques de la santé et conservation des sols et de la phytoprotection. Finalement, les résultats des réalisations des actions du PSC – domaine agroenvironnement inscrites dans le PAA sont présentés pour chaque région.

Tableau 61 : Nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide financière pour la réalisation de PAA, d'accompagnement et suivi et d'EDC par région

Région	2015-2016						Depuis avril 2013				
	Nombre total d'entreprises ¹	Entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	PAA	Mise à jour du plan d'action	Accompagnement et suivi	Évaluation détaillée et ciblée	Entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	PAA	Mise à jour du plan d'action ³	Accompagnement et suivi	Évaluation détaillée et ciblée
Abitibi-Témiscamingue	584	130	18	102	112	5	251	251	163	116	11
Bas-Saint-Laurent	2 031	606	93	240	597	10	666	666	316	642	29
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 089	209	61	124	187	6	270	270	139	209	41
Centre-du-Québec	3 235	567	130	211	515	34	765	765	294	614	55
Chaudière-Appalaches	5 457	1 340	332	463	1 294	18	1 524	1 524	769	1 400	60
Estrie	2 522	353	87	26	345	12	401	401	169	380	12
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	253	64	15	47	61	0	77	77	50	73	1
Laurentides	1 242	225	82	121	170	37	336	336	164	200	84
Mauricie	1 001	184	42	64	176	3	286	286	71	220	31
Montréal-Est	4 163	1 152	297	329	1 009	49	1 445	1 445	593	1 244	118
Montréal-Ouest	2 722	495	141	181	430	13	692	692	259	565	39
Montréal-Laval-Lanaudière	1 690	259	67	133	218	1	379	379	181	271	7
Ontario	916	173	29	143	153	2	206	206	153	181	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 211	343	82	5	318	4	468	468	11	375	48
TOTAL	28 116	6 100	1 476	2 189	5 585	194	7 766	7 766	3 332	6 490	545

1 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, juin 2015; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

3 La mise à jour du plan d'action ne s'applique pas à la première année du programme.

Tableau 62 : Répartition du nombre d'entreprises agricoles ayant reçu de l'accompagnement et suivi et du nombre d'heures d'accompagnement et suivi financé dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement par thématique et par région, pour l'année 2015-2016

Région	Nombre d'entreprises et nombre d'heures financées par thématique															
	Gestion des matières fertilisantes		Santé et conservation des sols		Gestion de l'eau		Phytoprotection		Faune, flore et habitats		Évaluation État des sols		Évaluation Pesticides		Toutes les thématiques	
	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures
Abitibi-Témiscamingue	35	160	94	796	3	48	2	5	0	0	5	39	0	0	115	1 048
Bas-Saint-Laurent	363	1 474	549	4 064	47	91	250	989	23	38	7	269	3	69	597	6 995
Capitale-Nationale et Côte-Nord	96	498	113	707	5	11	78	377	1	2	6	52	0	0	188	1 647
Centre-du-Québec	187	908	398	3 335	25	85	160	842	5	33	32	694	2	9	527	5 906
Chaudière-Appalaches	785	2 732	1 198	7 050	23	36	379	1 105	12	23	18	261	0	0	1 294	11 207
Estrie	277	1 070	310	1 863	4	42	181	815	32	103	11	291	1	8	350	4 192
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23	95	57	352	2	2	4	16	0	0	0	0	0	0	61	465
Laurentides	149	519	64	210	0	0	49	217	0	0	11	132	26	208	199	1 286
Mauricie	85	324	154	1 001	18	104	63	308	1	2	3	37	0	0	177	1 776
Montréal-Est	624	2 943	756	4 852	91	158	514	2 653	24	94	48	1 043	1	11	1 043	11 753
Montréal-Ouest	204	859	325	3 031	3	6	126	1 195	1	3	4	127	9	114	440	5 335
Montréal-Laval-Lanaudière	131	731	170	1 227	21	78	148	1 079	8	13	0	0	1	44	218	3 172
Outaouais	92	184	133	452	4	25	13	30	1	3	2	2	0	0	153	696
Saguenay-Lac-Saint-Jean	162	475	158	527	11	26	212	839	2	1	4	49	0	0	318	1 918
TOTAL	3 213	12 973	4 479	29 467	257	711	2 179	10 470	110	314	151	2 996	43	463	5 680	57 396

1 Nombre d'entreprises ayant reçu de l'accompagnement dans la thématique ou dans l'évaluation détaillées et ciblées.

Tableau 63 : Répartition des superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail primaire du sol¹

Région	2015-2016				Depuis avril 2013			
	Labour conventionnel	Travail réduit	Semis direct	Billons permanents	Labour conventionnel	Travail réduit	Semis direct	Billons permanents
	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²
Abitibi-Témiscamingue	475 (77 %)	139 (23 %)	0 (0 %)	1 (0,2 %)	13 782 (78 %)	3 755 (21 %)	258 (1 %)	1 (0 %)
Bas-Saint-Laurent	1 603 (36 %)	1719 (38 %)	1182 (26 %)	3 (0,1 %)	13 645 (33 %)	17 572 (42 %)	10 268 (25 %)	13 (0 %)
Capitale-Nationale et Côte-Nord	674 (31 %)	1143 (52 %)	384 (17 %)	2 (0,1 %)	6270 (50 %)	3458 (27 %)	2917 (23 %)	19 (0,2 %)
Centre-du-Québec	1 815 (28 %)	3221 (50 %)	1219 (19 %)	156 (3 %)	15 915 (25 %)	29 071 (46 %)	16 589 (26 %)	2 074 (3 %)
Chaudière-Appalaches	3 339 (35 %)	4 725 (49 %)	1 523 (16 %)	2 (0 %)	20 861 (31 %)	30 543 (46 %)	15 272 (23 %)	266 (0,4 %)
Estrie	671 (42 %)	627 (40 %)	284 (18 %)	0 (0 %)	5 484 (31 %)	8 862 (49 %)	3 678 (20 %)	2 (0 %)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	461 (77 %)	141 (23 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	1 969 (39 %)	1 329 (27 %)	1 687 (34 %)	15 (0,3 %)
Laurentides	1 425 (37 %)	1 976 (52 %)	417 (11 %)	7 (0,2 %)	7 170 (36 %)	10 073 (51 %)	2 366 (12 %)	180 (1 %)
Mauricie	1 205 (34 %)	2 006 (57 %)	319 (9 %)	0 (0 %)	7 541 (26 %)	16 110 (56 %)	5 033 (17 %)	197 (1 %)
Montréal-Est	6 101 (29 %)	11 273 (52 %)	4 091 (19 %)	93 (0,4 %)	42 402 (27 %)	83 894 (55 %)	26 079 (17 %)	1 080 (1 %)
Montréal-Ouest	5 715 (39 %)	5 520 (37 %)	3 513 (24 %)	0 (0 %)	38 364 (36 %)	37 416 (35 %)	27 176 (26 %)	2 634 (2,5 %)
Montréal-Laval-Lanaudière	1 282 (38 %)	1 719 (50 %)	407 (12 %)	3 (0,1 %)	12 607 (34 %)	17 300 (47 %)	6 965 (19 %)	11 (0 %)
Outaouais	586 (32 %)	198 (10 %)	1 038 (57 %)	3 (0,2 %)	5 335 (51 %)	1 517 (15 %)	3 583 (34 %)	7 (0,1 %)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 377 (30 %)	2 768 (59 %)	508 (11 %)	9 (0,2 %)	13 950 (40 %)	16 271 (47 %)	4 463 (13 %)	23 (0,1 %)
TOTAL	26 729 (34 %)	37 175 (47 %)	14 885 (19 %)	279 (0,4 %)	205 295 (33 %)	277 171 (45 %)	126 334 (21 %)	6 522 (1 %)

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Pourcentage par rapport à la région.

Tableau 64 : Répartition des informations concernant la lutte intégrée dans les cultures annuelles chez les entreprises agricoles par région¹

Région	Pourcentage des superficies en cultures annuelles faisant l'objet															
	2015-2016								Depuis avril 2013							
	NE ²	de dépestage pour les mauvaises herbes	de dépestage pour les maladies	de dépestage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵	NE ²	de dépestage pour les mauvaises herbes	de dépestage pour les maladies	de dépestage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵
Abitibi-Témiscamingue	11	68 %	59 %	66 %	20 %	36 %	9 %	36 %	154	80 %	59 %	62 %	61 %	4 %	12 %	4 %
Bas-Saint-Laurent	69	64 %	35 %	28 %	60 %	4 %	0 %	6 %	560	73 %	29 %	23 %	76 %	4 %	2 %	2 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	36	75 %	53 %	28 %	71 %	9 %	4 %	0 %	158	70 %	43 %	36 %	67 %	13 %	3 %	1 %
Centre-du-Québec	81	90 %	71 %	67 %	85 %	7 %	1 %	3 %	529	86 %	44 %	44 %	81 %	9 %	13 %	2 %
Chaudière-Appalaches	197	74 %	47 %	41 %	77 %	5 %	4 %	2 %	1 053	72 %	45 %	42 %	71 %	5 %	3 %	1 %
Estrie	48	81 %	54 %	49 %	44 %	9 %	6 %	4 %	295	83 %	63 %	61 %	60 %	7 %	4 %	3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	74 %	22 %	22 %	59 %	15 %	11 %	11 %	54	81 %	25 %	22 %	80 %	7 %	5 %	4 %
Laurentides	49	39 %	32 %	34 %	46 %	21 %	6 %	3 %	228	50 %	44 %	47 %	63 %	12 %	3 %	2 %
Mauricie	33	75 %	39 %	35 %	69 %	6 %	1 %	3 %	241	81 %	41 %	38 %	77 %	9 %	1 %	2 %
Montréal-Est	172	81 %	60 %	60 %	75 %	13 %	9 %	5 %	1 148	81 %	48 %	51 %	83 %	10 %	10 %	3 %
Montréal-Ouest	120	80 %	61 %	64 %	77 %	22 %	10 %	9 %	626	87 %	50 %	57 %	86 %	15 %	13 %	4 %
Montréal-Laval-Lanaudière	46	87 %	61 %	59 %	68 %	46 %	8 %	15 %	301	84 %	50 %	51 %	81 %	27 %	9 %	5 %
Outaouais	22	43 %	21 %	28 %	43 %	7 %	3 %	0 %	162	39 %	18 %	21 %	41 %	4 %	1 %	2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	38	84 %	57 %	42 %	66 %	25 %	1 %	7 %	226	85 %	50 %	47 %	76 %	16 %	5 %	2 %
Pour l'ensemble du Québec	931	75 %	52 %	49 %	70 %	13 %	5 %	5 %	5 735	77 %	45 %	45 %	76 %	10 %	7 %	3 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Pleine largeur ou plein champ.

4 Ex. : application localisée, application en bandes.

5 Autre qu'insecticides et fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges).

Tableau 65 : Répartition des informations concernant la lutte intégrée dans les cultures pérennes chez les entreprises agricoles par région¹

Région	Pourcentage des superficies en cultures pérennes faisant l'objet															
	2015-2016								Depuis avril 2013							
	NE ²	de dépiantage pour les mauvaises herbes	de dépiantage pour les maladies	de dépiantage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵	NE ²	de dépiantage pour les mauvaises herbes	de dépiantage pour les maladies	de dépiantage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵
Abitibi-Témiscamingue	14	25 %	18 %	25 %	4 %	7 %	7 %	0 %	220	21 %	19 %	29 %	12 %	1 %	5 %	0 %
Bas-Saint-Laurent	88	7 %	2 %	2 %	3 %	0 %	0 %	0 %	626	6 %	3 %	3 %	11 %	1 %	0 %	0 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	47	22 %	22 %	22 %	23 %	5 %	10 %	0 %	203	27 %	28 %	29 %	26 %	10 %	16 %	3 %
Centre-du-Québec	71	15 %	7 %	7 %	2 %	3 %	1 %	1 %	485	21 %	19 %	17 %	12 %	10 %	9 %	3 %
Chaudière-Appalaches	281	9 %	5 %	6 %	7 %	2 %	1 %	1 %	1 328	8 %	5 %	6 %	8 %	1 %	2 %	0 %
Estrie	80	50 %	45 %	44 %	12 %	4 %	13 %	8 %	370	27 %	33 %	33 %	8 %	4 %	8 %	3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14	7 %	7 %	7 %	1 %	7 %	0 %	0 %	63	5 %	3 %	3 %	7 %	2 %	2 %	0 %
Laurentides	57	6 %	36 %	37 %	34 %	7 %	25 %	8 %	269	8 %	31 %	32 %	30 %	6 %	18 %	3 %
Mauricie	30	14 %	3 %	3 %	3 %	1 %	3 %	0 %	204	18 %	12 %	12 %	6 %	3 %	3 %	1 %
Montérégie-Est	124	18 %	24 %	24 %	16 %	13 %	14 %	4 %	767	18 %	18 %	18 %	12 %	7 %	10 %	3 %
Montérégie-Ouest	66	23 %	36 %	36 %	23 %	8 %	14 %	8 %	383	16 %	21 %	20 %	14 %	5 %	11 %	3 %
Montréal-Laval-Lanaudière	24	31 %	33 %	33 %	32 %	17 %	17 %	12 %	184	29 %	24 %	23 %	20 %	16 %	12 %	4 %
Outaouais	23	0 %	4 %	4 %	4 %	0 %	4 %	0 %	189	7 %	6 %	6 %	4 %	3 %	2 %	1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	75	52 %	40 %	38 %	39 %	12 %	8 %	7 %	444	42 %	31 %	29 %	29 %	7 %	7 %	2 %
Pour l'ensemble du Québec	994	19 %	19 %	19 %	14 %	5 %	7 %	3 %	5 735	17 %	16 %	16 %	13 %	5 %	7 %	2 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Pleine largeur ou plein champ.

4 Ex. : application localisée, application en bandes.

5 Autre qu'insecticides et fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges).

Tableau 66: Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	7	40	4 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	14	60	28 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	15	59	293 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	7	111	22 ha
510	Faire le travail réduit du sol	6	15	6 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	2	5	175 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	83	569	1 886 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	7	54	461 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	9	42	6 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	3	48	4310 m
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	1	4	1 oui
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	1	1	0 pratique
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	5	39	18 ha

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 67 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	4	50	2 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	11	25	8 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	129	303	217 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	317	1 096	14 495 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	7	269	163 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	44	99	1 736 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	82	248	553 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	54	99	623 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	2	2 ha
506	Faire du semis direct	88	209	2 277 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	13	16	135 ha
510	Faire le travail réduit du sol	90	235	696 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	30	128	555 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	488	2 530	11 316 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	73	210	1 193 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	3	3	1 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	8	12	450 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	101	273	50 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	41	85	22 942 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	0,25	25 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	5	5	2 échantillons
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	88	159	71 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	3	69	3 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	6	54 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	69	172	1 465 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	1	0 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	32	155	2 884 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	112	496	288 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	1	1	0 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	22	37	19 oui

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 68 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Capitale-Nationale et Côte-Nord, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	2	56	2 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	2	3	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	10	33	16 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	92	406	2 483 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	6	52	24 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	11	20	123 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	28	92	348 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	12	24	131 ha
505	Faire de la culture sur billons	3	3	20 ha
506	Faire du semis direct	17	75	435 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	2	4	33 ha
510	Faire le travail réduit du sol	22	56	424 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	17	48	339 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	54	178	1 587 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	48	156	379 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	3	6	26 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	16	47	8 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	2	4	800 m
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	3	7	2 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	29	99	12 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	10	36	78 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	5	35 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	8	1 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	5	30 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	3	11	215 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	50	214	246 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	2	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 69 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Centre-du-Québec, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	17	277	12 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	24	94	108 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	156	536	7 213 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	32	694	348 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	30	72	377 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	106	340	1 646 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	44	112	363 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	6	7	7 ha
505	Faire de la culture sur billons	10	44	1 897 ha
506	Faire du semis direct	114	472	5 990 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	2	9	14 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	29	63	640 ha
510	Faire le travail réduit du sol	102	428	2 861 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	28	73	135 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	147	757	2 225 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	137	716	1 929 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	1	1 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	33	83	1 302 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	47	159	43 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	17	52	33 400 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	2	3 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	4	10	10 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	5	5 m ³
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	2	17	2 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	22	50	14 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	2	9	2 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	17	59	661 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	13	95 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	1	5 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	30	200	3 782 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	106	520	267 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	4	29	3 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	4	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 70 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Chaudière-Appalaches, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	5	90	4 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	0,25	1 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	11	17	6 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	76	205	122 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	763	2 420	22 947 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	92	217	1 062 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	18	261	27 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	179	456	1 474 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	103	212	719 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	7	5	27 ha
505	Faire de la culture sur billons	6	10	51 ha
506	Faire du semis direct	228	662	5 164 ha
507	Faire du travail en bandes alternées	2	4	2 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	3	4	28 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	67	157	1 016 ha
510	Faire le travail réduit du sol	365	1 116	6 240 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	140	293	840 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	782	2 638	12 159 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	255	688	2 190 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	41	65	443 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	23	39	313 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	227	484	130 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	5	18	1 981 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	6	4	137 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	5	5	2 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	2	3	1 m3
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	6	7	5 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	109	205	63 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	26	69	588 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	29	72	276 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	8	62 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	3	13 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	24	126	2 391 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	240	623	833 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	10	17	9 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	2	6	2 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 71 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l'Estrie, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	2	41	2 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	8	13	7 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	32	59	79 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	267	958	7528 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	62	148	2 167 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	11	291	728 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	73	124	845 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	35	54	419 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	2	4	10 ha
506	Faire du semis direct	63	167	1 051 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	6	18	76 ha
510	Faire le travail réduit du sol	77	179	664 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	37	82	293 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	241	858	3 753 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	62	201	968 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	4	12 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	6	5	56 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	9	20	6 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	4	33	1 502 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	9	12 ha
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	58	127	55 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	2	19 ha
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	8	1 oui
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	4	2 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	18	99	215 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	2	2 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	19	64	248 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	157	517	950 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	27	68	25 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	5	35	5 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 72 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	5	13	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	7	22	44 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	15	61	737 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	4	11	60 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	4	11	116 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	5	4	0 ha
506	Faire du semis direct	12	37	430 ha
510	Faire le travail réduit du sol	7	9	215 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	3	36	134 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	37	158	1 257 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	10	45	102 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	1	10 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	2	12	83 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	8	29	5 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	1	1	500 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	2	10 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	2	3	20 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	1	5	120 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	2	8	2 pratiques

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 73 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région des Laurentides, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	46	119	52 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	130	399	4 193 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	11	132	108 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	1	5	9 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	4	7	27 ha
510	Faire le travail réduit du sol	3	12	65 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	3	2	64 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	42	98	1 020 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	37	78	727 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	2	8	2 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	26	208	26 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	17	114 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	3	24	42 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	7	56	22 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	3	29	92 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	36	91	327 pratiques

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 74 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Mauricie, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	4	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	19	46	17 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	70	275	460 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	3	37	6 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	11	27	45 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	23	88	349 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	12	24	61 ha
506	Faire du semis direct	30	131	157 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	2	3	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	29	61	193 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	8	22	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	68	297	308 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	70	255	361 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	2	0 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	3	3	0 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	28	89	18 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	16	103	11 650 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	2	1	0 échantillon
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	5	5	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	12	62	232 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	14	84	1 824 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	46	157	12 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	1	2	0 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 75 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de Montérégie-Est, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	22	377	12 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	4	11	4 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	84	180	172 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	591	2 375	25 079 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	48	1 043	687 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	52	100	1 492 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	160	434	3 360 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	45	102	885 ha
505	Faire de la culture sur billons	2	20	33 ha
506	Faire du semis direct	157	605	6 376 ha
507	Faire du travail en bandes alternées	1	4	31 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	1	4	3 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	21	65	306 ha
510	Faire le travail réduit du sol	326	1 212	12 658 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	7	31	75 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	196	635	2 162 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	263	1 144	5 335 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	11	26	509 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	99	283	4 074 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	96	191	71 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	35	82	1 522 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	2	11	2 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	58	54	41 échantillons
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	3	11	2 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	40	70	18 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	11	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	8	48	472 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	29	178	259 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	21	46	392 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	8	69	9 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	3	2 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	28	211	773 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	439	2 028	1 214 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	15	81	12 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	9	13	7 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 76 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Montérégie-Ouest, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	3	0 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	22	90	38 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	196	766	7 844 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	4	127	50 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	15	32	686 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	107	441	1 731 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	52	123	721 ha
505	Faire de la culture sur billons	4	23	371 ha
506	Faire du semis direct	150	1 054	9 287 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	30	32	353 ha
510	Faire le travail réduit du sol	126	652	4 461 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	9	27	69 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	79	180	1 434 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	75	355	2 306 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	9	30	343 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	21	84	17 oui
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	2	4	1 échantillon
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	1	2	0 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	2	10	2 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	9	114	9 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	7	80	488 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	5	40	25 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	3	10 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	12	307	181 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	16	196	1 014 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	87	559	124 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	1	2	1 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	1	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 77 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de Montréal-Laval-Lanaudière, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	2	0 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	32	91	10 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	111	638	320 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	3	5	0 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	35	96	724 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	4	8	0 ha
506	Faire du semis direct	46	218	707 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	6	13	20 ha
510	Faire le travail réduit du sol	29	94	52 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	5	9	10 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	72	338	131 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	94	332	79 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	10	31	0 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	24	82	9 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	13	17	15 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	2	4	0 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	3	9	6 échantillons
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	6	48	4 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	37	123	6 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	55	379 ha
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	44	0 oui
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	2	17	0 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	19	3 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	18	157	3 509 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	117	707	230 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	8	13	3 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 78 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l'Outaouais, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	4	13	2 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	34	39	72 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	72	132	893 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	2	2	15 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	16	22	120 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	82	94	254 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	1	1	0 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	1	1 ha
506	Faire du semis direct	18	19	315 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	3	3	2 ha
510	Faire le travail réduit du sol	9	10	63 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	94	116	759 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	112	146	1 092 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	6	8	3 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	1	5 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	1	2	20 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	14	30	8 oui
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	3	15 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1	8	0 échantillon
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	2	2	2 m ³
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	1	12	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	3	4	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	20 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	1	1 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	3	1 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	5	11 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	7	16	21 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	3	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 79 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l'année 2015-2016

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	1	0 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	3	5	2 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	32	93	52 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	153	377	3 680 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	4	49	0 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	11	12	75 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	23	65	446 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	7	7	99 ha
506	Faire du semis direct	12	30	180 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	2	1	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	26	48	682 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	8	14	140 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	93	223	2 278 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	39	47	512 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	8	15	85 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	33	65	30 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	8	25	3 050 m
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	0,5	0 m ³
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	2	1	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	6	8	4 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	0,6	40 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	3	3	101 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	32	56	628 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	0 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	1	100 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	41	181	1 270 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	161	586	480 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	2	0,9	1 oui

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

